

Société de la Place des Arts
de Montréal
Rapport annuel
2012-2013



Mission

La Place des Arts occupe une place primordiale sur la scène québécoise et montréalaise. Elle est non seulement aux premières loges du développement des arts de la scène d'ici et de l'ouverture du Québec à la réalité artistique mondiale, mais elle en est aussi l'un des principaux acteurs. Depuis près de cinq décennies, son parcours est éloquent, riche en événements et en découvertes.

Organisme public au service de tous les Québécois, la Société est vouée à la diffusion des arts de la scène. Elle programme et gère cinq salles de spectacle à Montréal ainsi que l'Amphithéâtre Fernand-Lindsay, à Joliette. Elle établit la programmation artistique de la Maison symphonique de Montréal pour les organismes autres que l'Orchestre symphonique de Montréal. Lieu de résidence d'organismes artistiques majeurs, la Place des Arts favorise l'accessibilité aux diverses formes d'arts de la scène et fait la promotion de la vie artistique et culturelle du Québec.

Pour la réalisation de sa mission, la Société accueille, produit ou coproduit des œuvres artistiques du Québec et de l'étranger, organise des activités visant la sensibilisation et l'accroissement du public, offre des services particuliers et des équipements techniques spécialisés aux organismes artistiques et aux producteurs et, enfin, conclut des ententes de diffusion avec divers partenaires.

Grâce à une présence active dans le milieu artistique et en faisant preuve d'une grande sensibilité à l'égard des besoins et attentes du public et des producteurs de spectacles, la Place des Arts constitue un véritable carrefour de la vie culturelle montréalaise et québécoise.



Message du président	02
Conseil d'administration	03
Activités du conseil d'administration	04
Comités du conseil d'administration et direction de la Place des Arts	05
Bilan des activités	06
Statistiques	10
Calendrier des activités en salle	12
Programmes et services	20
Suivi des exigences législatives et gouvernementales	24
Développement durable	26
Code d'éthique et de déontologie des Administrateurs	28
Résultats financiers	33
États financiers	34
Compagnies résidentes, producteurs, commanditaires et annonceurs	48



Place des Arts
Québec ::

Société de la Place des Arts de Montréal

Montréal, le 20 décembre 2013

Monsieur Maka Kotto
Ministre de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 5G5

Monsieur le Ministre,

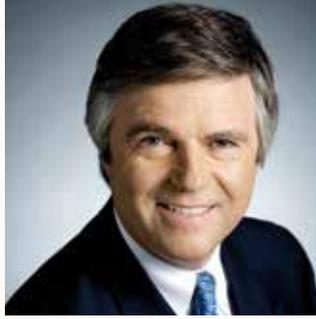
Conformément à l'article 27 de la Loi régissant la Société de la Place des Arts de Montréal, j'ai le plaisir de vous présenter, au nom des membres de la Société, le rapport annuel des activités ainsi que les états financiers de l'exercice qui s'est terminé le 31 août 2013.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président,

Jean Laurin

Jean Laurin
Président du conseil d'administration



Maintenir le cap avec succès

En 2012-2013, la Place des Arts a offert à son public une extraordinaire variété de spectacles. Plus de 850 000 personnes ont été transportées dans des univers contrastés allant du rire à la tragédie, du lyrisme jusqu'aux époustouflantes performances de danse, de cirque ou de musique. Au cours de cette année très haute en couleurs, les bravos ont maintes fois jailli, dans toutes nos salles, pour célébrer des artistes établis ou inaugurer l'ascension vers le succès d'un artiste de la relève. Venus du bout du monde ou du bout de la rue, perpétuant les courants classiques ou faisant la nouveauté, les artistes que nous avons accueillis ont rencontré un public généreux dans une multiplication de moments magiques.

Cet exercice aura vu la Place des Arts atteindre encore une fois les objectifs figurant au plan stratégique de la Société en termes de fréquentation et de nombre d'événements. Cela témoigne du dynamisme de l'organisation et de son habileté à constituer une programmation riche et diversifiée lui permettant de se distinguer de la concurrence.

Des partenaires de tous les horizons

Ces résultats très positifs ont été atteints malgré un léger fléchissement de l'activité globale de la Place des Arts attribuable à des fluctuations normales d'une année à l'autre dans le nombre de productions en tournée. Tout au long de l'année, la Place des Arts a capitalisé sur les nombreux partenariats qu'elle tisse avec des acteurs de tous les horizons de l'industrie du spectacle, d'ici et de l'étranger, pour faire bouillonner notre métropole culturelle. Depuis les artistes eux-mêmes, jusqu'aux producteurs et promoteurs de festivals, la Place des Arts est cette essentielle charnière entre les gens de spectacle et le public qui est leur raison d'être. Au quotidien, la Place des Arts a aussi poursuivi sa collaboration avec ses compagnies résidentes que sont l'Opéra de Montréal, DUCEPPE et les Grands Ballets canadiens de Montréal.

La saison 2012-2013 aura permis, entre autres réalisations, d'atteindre un sommet d'affluence dans le domaine des variétés où les spectacles d'humour, notamment, ont poursuivi leur progression dans la foulée d'une association fructueuse avec *Juste pour rire* et *Just for Laughs*. Cette performance dans les variétés a aussi mis en relief le rôle de la Place des Arts comme producteur de spectacles.

Place des Arts a ainsi porté le magnifique spectacle de cirque *La Verità* de Daniele Finzi Pasca, depuis l'élaboration de l'œuvre en résidence, jusqu'à sa présentation en première mondiale au Théâtre Maisonneuve.

L'exercice 2012-2013 montre donc que la Place des Arts s'adapte à son nouvel environnement d'affaires issu du déplacement, en 2011, de l'Orchestre symphonique de Montréal vers la Maison symphonique. Cette transition est guidée par les trois orientations maîtresses de son plan stratégique, soit l'offre d'une programmation de haut calibre, un développement des affaires qui tient compte de sa mission artistique et culturelle, et sa contribution distinctive au rayonnement de Montréal. Au nom du conseil d'administration, j'adresse mes sincères félicitations à la direction de la Place des Arts et à tous les employés qui relèvent ce défi.

Préparation du 50^e anniversaire

À travers cette année chargée, l'équipe de la Place des Arts s'est aussi employée à préparer une série d'événements spéciaux pour souligner son 50^e anniversaire qui sera célébré tout au long de la saison 2013-2014. Cet anniversaire offrira plusieurs occasions de rendre hommage aux bâtisseurs de la Place des Arts et aux artistes qui ont marqué son histoire, et parfois même celle du Québec, du sceau de leur génie et de leur audace. Cette programmation particulière engagera bien sûr dans la fête le public de la Place des Arts. Car ce public exceptionnel, par sa générosité, sa fidélité et son goût de la découverte, rend possible cette émergence de Montréal comme métropole culturelle d'envergure internationale.

Changement aux normes comptables

Sur le plan financier, la Place des Arts a maintenu en 2012-2013 une gestion rigoureuse qui préserve sa bonne santé financière. La Société affiche néanmoins un déficit exceptionnel de près de 2,2 millions de dollars. Cela demande un éclaircissement. Ce déficit est en grande partie attribuable à l'application de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux*.

En vertu de cette loi, seules les subventions annuelles votées par le gouvernement peuvent

être comptabilisées, sans égard aux charges d'immobilisations auxquelles elles sont déduites. Sans cette modification comptable, la Société de la Place des Arts, qui s'est donné quelques années pour maximiser l'utilisation de ses grandes salles, après le déménagement de l'OSM vers la Maison symphonique, aurait enregistré un déficit moindre que prévu.

Remerciements aux membres du conseil

Pendant l'exercice 2012-2013, la direction de la Place des Arts a bénéficié de l'appui et de l'éclairage du conseil d'administration de la Société. Cette collaboration a porté sur plusieurs dossiers d'importance ayant trait, par exemple, aux revenus et dépenses de la Société, à l'entretien des actifs et à certains projets de développement comme l'agrandissement souhaité du Musée d'art contemporain, autre partenaire précieux de la Place des Arts. Les membres du conseil d'administration ont répété ce dévouement et cette assiduité exemplaires, participant à une trentaine d'assemblées régulières du conseil et de réunions de comités. Ils ont aussi démontré leur souci constant pour une gestion rigoureuse des fonds dont ils ont la responsabilité et leur volonté de mettre en œuvre tous les principes d'une saine gouvernance. Je remercie chacun d'entre eux.

La composition de ce conseil d'administration est restée inchangée au cours de l'exercice. Il convient toutefois de souligner que madame Michèle Boisvert, première vice-présidente, Affaires publiques, à la Caisse de dépôt et placement du Québec, a été nommée présidente du conseil d'administration de la Fondation de la Place des Arts. En quelques années, cette fondation, grâce à l'implication de tous les membres de son conseil et à un réseau grandissant de mécènes dans la communauté montréalaise, est devenue très précieuse; elle contribue de façon substantielle au financement des activités de sensibilisation et d'initiation aux arts, qui sont partie intégrante de la mission de la Place des Arts.

Je tiens également à remercier le gouvernement du Québec pour la confiance qu'il témoigne envers toute la Place des Arts, ses employés, sa direction et son conseil d'administration. C'est forte et fière de tous ses appuis et de tous ses partenariats que la Place des Arts se prépare à transporter des millions de spectateurs dans un autre demi-siècle d'émotion.

Conseil d'administration

Président

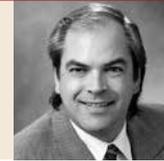
Nomination :
Membre : 1^{er} février 2006
Président : 29 avril 2009
Fin du mandat :
25 avril 2017 - 3^e mandat



Jean Laurin est président et chef de la direction d'Investissements Devencore inc. dont le siège social est situé à Montréal. Fort engagé dans sa communauté, il est membre du conseil d'administration de Montréal International, membre de la Fondation de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, membre du comité exécutif et du conseil d'administration de la Fondation de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont, membre du comité exécutif de la Fondation de l'Université du Québec à Montréal et membre de la Fondation de la Place des Arts. Il est aussi membre du Cercle des présidents du Québec et de la *World Presidents' Organization*.

Vice-président

Nomination :
12 juin 2002
Fin du mandat :
25 avril 2016 - 3^e mandat



Michel Tourangeau est avocat et associé du cabinet Lapointe Rosenstein Marchand Melançon où il pratique le droit commercial, corporatif et immobilier. Il est Administrateur de sociétés certifié et membre de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec. Très engagé dans la communauté des affaires, il est membre du comité exécutif et gouverneur de la Chambre de commerce de l'Est de Montréal, président de la Caisse Desjardins de Mercier-Rosemont et vice-président du Conseil Régional Desjardins - Est de Montréal. Il est administrateur et président du comité de gouvernance de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec. Il est également vice-président de la Fondation de l'Institut universitaire en santé mentale de Montréal et membre fondateur du Réseau des gens d'affaires de l'Est de Montréal.

Membres

Nomination :
1^{er} février 2012
Fin du mandat :
28 février 2017
1^{er} mandat



Marc Blondeau est président-directeur général de la Société de la Place des Arts de Montréal depuis mars 2012. Figure bien connue du domaine des médias et des communications, il a occupé plusieurs postes de direction au sein des organisations Télémedia Communications, Groupe TVA et Rogers Media. Avant de rejoindre l'équipe de la Place des Arts, il a été impliqué pendant plusieurs années dans le milieu culturel, notamment auprès de l'École nationale de théâtre du Canada dont il fut président du conseil d'administration.

Nomination :
25 avril 2012
Fin du mandat :
25 avril 2016
1^{er} mandat



Annie Derome est directrice générale et productrice exécutive au sein de l'entreprise gsmprjct[®] création en plus d'être associée au fonds d'investissement XPND Capital. Précédemment, elle a travaillé au Cirque du Soleil où elle a participé activement au développement de plusieurs spectacles et partenariats dans divers pays. Actuaire de formation, elle a travaillé au sein d'entreprises telles que Vidéotron Communications, RBC Dominion Securities et Aon Consulting où elle a acquis une solide expérience en développement des affaires dans un contexte international. Elle est membre du conseil d'administration de la Société de développement Angus et de X3 Productions.

Nomination :
8 novembre 2006
Fin du mandat :
14 avril 2014
2^e mandat



Denis Piché est vice-président et gestionnaire de portefeuille chez RBC Dominion valeurs mobilières. Il est *Fellow* de l'Institut canadien des valeurs mobilières et Administrateur de sociétés certifié. Il a siégé, à divers titres, à de nombreux conseils d'administration dont ceux de la Fondation des maladies du cœur région des Moulins, de la Fédération des clubs des initiés du Québec et de la Cité de la Santé de Laval. Il est membre du conseil d'administration de Laval Technopole et administrateur de la Fondation de la Place des Arts.

Nomination :
8 novembre 2006
Fin du mandat :
21 octobre 2013
2^e mandat



Frédérique Cardinal est vice-présidente de l'organisme Opération Enfant Soleil. Précédemment, elle a été directrice principale, Partenariats corporatifs, chez TELUS et directrice du développement financier de Leucan. Pendant 20 ans, elle a œuvré au sein des équipes de communications, de marketing et des relations communautaires du Club de hockey Canadien. Son rôle fut déterminant dans la mise sur pied et le développement de la Fondation des Canadiens pour l'enfance.

Nomination :
1^{er} février 2006
Fin du mandat :
14 avril 2014
2^e mandat



Margie Gillis, C.M. C.Q. est une danseuse et chorégraphe reconnue mondialement qui célèbre cette année son 40^e anniversaire de carrière. Directrice artistique de la Fondation de danse Margie Gillis, elle a créé de nombreuses œuvres chorégraphiques et présenté des spectacles en Europe, au Moyen-Orient et en Amérique. Elle s'est méritée le titre honorifique d'ambassadrice culturelle pour le Canada et le Québec. Pour ses réalisations exceptionnelles comme interprète et chorégraphe, elle a été décorée de l'Ordre du Canada puis a été nommée Chevalière de l'Ordre national du Québec en plus d'avoir reçu de nombreux prix et bourses.

Nomination :
8 novembre 2006
Fin du mandat :
14 avril 2014
2^e mandat



Rachel H. Renaud est directrice principale de la Fondation Roasters. Elle consacre une partie importante de ses activités à sensibiliser les individus, les gens d'affaires, les fondations et les gouvernements à l'importance de la philanthropie et à ses répercussions sur la communauté. Elle est membre du conseil d'administration de la Fondation de l'Hôpital St. Mary, de la Fondation Toujours ensemble, de la Fondation de l'Hôpital Sainte-Justine et du Centre d'innovation en formation infirmière de l'Université de Montréal. Elle est aussi membre de plusieurs associations du domaine philanthropique.

Nomination :
8 novembre 2006
Fin du mandat :
21 octobre 2013
2^e mandat



Sylvie Chagnon est étroitement liée à la gestion des dons corporatifs de Lallemand inc. Elle est membre du conseil d'administration de la Fondation de l'Hôpital St. Mary et de la Fondation de la Place des Arts. Elle a été associée aux Grands Ballets canadiens de Montréal en tant que membre du conseil d'administration et présidente des Amis des Grands. Elle a siégé au conseil de la Fondation du cancer du sein de Montréal et est cofondatrice du programme Sérénité. Elle a participé activement à d'importantes collectes de fonds pour ces organismes.

Nomination :
16 septembre 2009
Fin du mandat :
16 septembre 2013
1^{er} mandat



Danielle Laramée est associée, responsable de la pratique Capital Humain au cabinet Ernst & Young. Chef de file au Canada dans son domaine, elle a été très active au sein de l'Ordre des comptables agréés du Québec, de l'Institut canadien des comptables agréés et de l'Association de planification fiscale et financière. Elle a été membre du conseil d'administration du Conseil canadien des normes. Elle est engagée dans de nombreux organismes de bienfaisance. Elle est membre du conseil d'administration de la Fondation de l'UQAM. Madame Laramée est Administratrice de sociétés certifiée.

Nomination :
12 juin 2002
Fin du mandat :
25 avril 2016
3^e mandat



Louise Sicuro, C.M. est présidente-directrice générale de Culture pour tous, un organisme à but non lucratif voué à faire reconnaître les arts et la culture comme dimensions essentielles du développement individuel et collectif en favorisant la participation des citoyens à la vie culturelle. Elle est la fondatrice et l'âme dirigeante des Journées de la culture depuis leur fondation en 1997. Elle œuvre à titre de vice-présidente de l'Université du Québec à Montréal et administratrice de la Fondation de la Place des Arts. Madame Sicuro est Administratrice de sociétés certifiée. En novembre 2011, elle a été nommée membre de l'Ordre du Canada.

Activités du conseil d'administration

La Société de la Place des Arts de Montréal est une société d'État relevant du Ministre de la Culture et des Communications du Québec. La Société est assujettie à la *Loi sur la Gouvernance des sociétés d'État*. Conformément à l'article 19 de cette Loi, le conseil d'administration a formé le comité des ressources humaines, le comité de vérification et des finances et le comité de gouvernance et d'éthique.

Le conseil a constitué d'autres comités pour l'étude de questions particulières pour faciliter le bon fonctionnement de la Société, soit le comité exécutif et le comité de planification et développement stratégique. Le conseil est composé de 11 administrateurs. Tous les membres du conseil ont poursuivi leurs mandats cette année.

Renseignements sur le fonctionnement du conseil et de ses comités

Au cours de l'exercice 2012-2013, le conseil d'administration a tenu huit réunions. La présence des membres est assidue à toutes les réunions et ce, bien au-delà du quorum.

Dans une perspective d'amélioration continue, les administratrices et les administrateurs ont procédé au début de l'exercice financier, à l'évaluation des modes de fonctionnement du conseil et des comités auxquels ils participent. Ils ont profité de l'exercice pour identifier les dossiers prioritaires de la Société pour l'année et les rôles et responsabilités qui leur incombent au regard de ces dossiers. Pour une cinquième année consécutive, l'exercice a révélé un taux de satisfaction élevé des membres. Afin de bonifier leurs connaissances des activités de la Société et ce, dans le cadre de la mise en œuvre du plan stratégique triennal de la Société 2012-2015 et du plan annuel d'activité qui en découle, les membres ont rencontré, lors d'assemblées du conseil, des directeurs invités à présenter les principaux chantiers de leur secteur et les risques associés à certains projets. Ces présentations ont donné lieu à des échanges productifs de part et d'autre.

La Société met au cœur de ses priorités la communication relationnelle avec la clientèle par une approche de démocratisation culturelle dans le but de prolonger l'expérience client et développer de nouveaux marchés. Le conseil a travaillé en étroite collaboration avec la direction générale en apportant son soutien et son expertise à travers les comités du conseil dans des dossiers d'importance tels que les relations avec les autorités gouvernementales et d'autres organismes publics, l'augmentation des revenus autonomes, les travaux de maintien d'actifs et de résorption du déficit d'entretien des équipements, le projet d'agrandissement du Musée d'art contemporain de Montréal ainsi que la réalisation du plan des festivités du 50^e anniversaire de la Place des Arts.

Le comité de gouvernance a tenu deux réunions. Il a finalisé la réflexion sur l'ensemble des comités et la structure décisionnelle mise en place qui permet de suivre de façon soutenue les dossiers stratégiques de la Société. Le comité a procédé à la refonte du formulaire d'évaluation annuelle des activités du conseil en y incluant une nouvelle section quantitative concernant la performance du conseil et la valeur ajoutée de ses divers comités dans les dossiers de la Société. Il a procédé à une révision des règles de gouvernance et de régie interne notamment au chapitre des règles relatives à la gestion financière et plus particulièrement, certains seuils de dépenses et de signature par type de contrat. Le code de déontologie des administrateurs a été révisé et modifié pour apporter des précisions sur la présence des administrateurs de la Société à des spectacles et activités d'animation inhérente à l'accomplissement de leur mandat pour assurer une rétroaction informée sur les dossiers de la Société. Le Code de déontologie des employés a également été révisé et modifié. Toutes les recommandations du comité de gouvernance ont été adoptées par le conseil.

Les membres du comité des ressources humaines sont les mêmes que ceux du comité exécutif qui lui, a tenu dix réunions et exercé les pouvoirs de gestion administrative du conseil entre les séances. Impliqué particulièrement dans les dossiers de maintien d'actifs et de résorption de déficit d'entretien des équipements de la Société, il s'assure du respect de la procédure d'octroi des contrats par la Société et analyse les rapports concernant le suivi des travaux, le respect des échéanciers et le contrôle des coûts notamment.

Le comité de vérification et des finances a tenu quatre réunions. Son mandat consiste à examiner les états financiers audités, le rapport annuel et les autres rapports financiers de la Société pour recommandation et approbation au conseil et de s'assurer que soit mis en place un processus de gestion des risques et de suivi des politiques d'encadrement. Suite à l'adoption du nouveau plan triennal stratégique et du plan d'activité 2012-2013, de nouveaux risques d'affaires ont été identifiés par la direction. Le comité a procédé à leur analyse et présenté son rapport au conseil d'administration. Les risques d'affaires ont été identifiés sous trois volets, les risques reliés aux infrastructures, aux opérations et à l'image de la Place des Arts. Un suivi est fait à chaque réunion du conseil.

Le comité de planification et de développement stratégique a tenu deux réunions. Les membres ont contribué activement à l'élaboration du plan triennal stratégique 2012-2015 et le plan d'activité annuel de la Société. Le comité a participé à la finalisation des textes détaillés sur les principaux enjeux auxquels doit faire face la Place des Arts au cours des trois prochaines années de même que les objectifs et résultats visés durant cette période et ont présenté leurs recommandations au conseil qui les a adoptées.

Le président du conseil de la Société est membre d'office de tous les comités. Les membres du conseil, outre les séances du conseil, participent aux travaux d'un ou deux comités de façon soutenue. Au total, incluant les réunions du conseil et des divers comités, les membres ont siégé à 26 reprises au cours de la dernière année. Ils ne reçoivent aucune rémunération et agissent tous bénévolement. Quant à la rémunération du président-directeur général, elle est établie par décret.

Enfin, quatre membres du conseil de la Place des Arts siègent au conseil de la Fondation de la Place des Arts.

Comités du conseil d'administration et direction de la Place des Arts

Les comités du conseil

Le comité de gouvernance et d'éthique

Michel Tourangeau, président
Sylvie Chagnon
Rachel Renaud

Le comité de vérification et finances

Denis Piché, président
Danielle Laramée
Louise Sicuro

Le comité des ressources humaines et le comité exécutif

Jean Laurin, président
Michel Tourangeau, vice-président
Frédérique Cardinal
Marc Blondeau

Le comité de planification et développement stratégique

Louise Sicuro, présidente
Margie Gillis
Annie Derome
Marc Blondeau

Relevé des présences

Membres	Conseil d'administration	Comité de gouvernance et d'éthique	Comité de vérification et finances	Comité des ressources humaines et le comité exécutif	Comité de planification et développement stratégique
	8 réunions	2 réunions	4 réunions	10 réunions	2 réunions
Marc Blondeau	8	2	4	10	2
Frédérique Cardinal	8			10	
Sylvie Chagnon	7	2			
Annie Derome	8				2
Margie Gillis	3				2
Danielle Laramée	7		3		
Jean Laurin	8	2	1	10	
Denis Piché	5		4		
Rachel H. Renaud	1	1			
Louise Sicuro	7		4		2
Michel Tourangeau	8	2		10	

Direction de la Place des Arts

Marc Blondeau

Président-directeur général
Michel Gagnon
 Directeur de la programmation
Christian Ruel
 Directeur des finances et des services administratifs (à partir du 6 mai 2013)

Monique Lacas

Directrice des services à la clientèle
Denise Melillo
 Directrice des relations publiques
Geneviève Pichet
 Secrétaire générale et directrice des affaires corporatives

Nancy Mancini

Directrice du marketing, des communications et du développement (à partir du 25 février 2013)
Esther Carrier
 Directrice de la billetterie
Isabelle Marier
 Directrice de la gestion des immeubles

De gauche à droite Monique Lacas, Isabelle Marier, Michel Gagnon, Geneviève Pichet, Marc Blondeau, Denise Melillo, Christian Ruel et Esther Carrier.
 Nancy Mancini : absente de la photo. Photo : © Caroline Bergeron



Marc Blondeau
Président-directeur général
Photo : © Monic Richard



Des partenariats dynamiques, des résultats probants, une mission unique

L'année 2012-2013 a été un foisonnement de rencontres sous le signe de la beauté, de l'humanisme, du bonheur. De la grâce des corps à l'irrévérence de l'humour, la largeur du spectre des émotions offertes à notre public a été exceptionnelle. L'équipe de la Place des Arts affiche des réalisations nombreuses et c'est avec une passion des premiers jours qu'elle amène notre institution à la veille de ses 50 ans.

Au moment de survoler cette année fertile, un spectacle, tant par sa nature, que par les circonstances de son élaboration et l'histoire de sa naissance, retient notre regard. C'est en effet une formidable aventure que constitue *La Verità* et il vaut la peine de s'y attarder.

Une aventure extraordinaire

Inspiré par un rideau de scène peint à New York par Dalí lui-même en 1944, le metteur en scène Daniele Finzi Pasca a imaginé ce choc entre le cirque nouveau et l'univers halluciné du peintre espagnol. Une douzaine d'acrobates virevoltant dans ce décor incroyable ont fasciné le public du Théâtre Maisonneuve pendant 15 représentations. La Place des Arts a été partie prenante à ce projet dès ses balbutiements à titre de coproducteur. C'est en nos murs que le spectacle a pris forme, les artistes acrobates passant des semaines en résidence. Nous avons aussi organisé un dévoilement de cette œuvre de Dalí que personne n'avait vu depuis 60 ans et auquel le public était convié. Après avoir été incubée et présentée en première mondiale à la Place des Arts, *La Verità* a entrepris sa carrière internationale prenant la direction de l'Amérique du Sud, puis de l'Europe.

Ce spectacle en dit beaucoup sur la Place des Arts d'aujourd'hui; une organisation capable de seconder l'audace des créateurs d'ici, de prendre pied dans de nouveaux créneaux qui vont élargir son public, et apte à se démarquer de la concurrence dans une métropole culturelle qui, par définition, offre une abondance de spectacles.

Cette année aura vu toutes les formes d'arts de la scène trouver leur place dans toutes nos salles et dans notre grand espace culturel. Les statistiques de la saison 2012-2013 révèlent l'ampleur du travail accompli par toute l'équipe de la Place des Arts et mettent également en lumière des défis que nous devons encore mieux relever.

Un sommet dans les variétés malgré une légère baisse d'activité

En 2012-2013, la Place des Arts a accueilli 1 032 représentations de spectacles les plus divers et événements privés. Ces activités ont attiré 851 616 personnes. En plus de programmer les activités de ses cinq salles et de son grand espace culturel, la Place des Arts assume aussi la programmation de la Maison symphonique, lorsque l'OSM n'y est pas. Cette année, nous y avons programmé 52 spectacles, surtout des événements de musique classique, dont des concerts des Violons du Roy, de l'Orchestre Métropolitain de Montréal et de la Société Pro Musica.

Au chapitre du nombre d'événements et du nombre de spectateurs, nous atteignons les objectifs exigeants prévus à notre plan stratégique. Ces résultats sont impressionnants. C'est une moyenne de presque trois spectacles par jour pendant toute l'année. Ils représentent néanmoins une baisse de 2 % du nombre de représentations et de 4 % du nombre de spectateurs.

Fred Pellerin. Photo : © Laurence Labat



Malgré ce fléchissement de notre activité globale se trouvent des accomplissements fort intéressants. Ainsi, en 2012-2013, la Place des Arts a battu un record du côté des variétés qui regroupent la musique populaire, la chanson, le cirque et l'humour. Le nombre de représentations de spectacles dans cette catégorie est passé de 318 à 348 et le nombre de spectateurs, de 230 729 à 267 412, soit un gain de près de 37 000 spectateurs.

Cette performance s'explique en partie par cette association gagnante entre la Place des Arts, *Juste pour rire* et *Just for Laughs*. Depuis que ce festival a migré vers notre quadrilatère et le Quartier des spectacles, il y a trois ans, sa progression est constante et la Place des Arts devient une destination humour tout au long de l'année.

Dans ce domaine des variétés, plusieurs spectacles sont dignes de mention.

Fred Pellerin, est venu raconter les dernières péripéties des personnages maintenant célèbres de Saint-Élie-de-Caxton avec son nouveau spectacle, *De peigne et de misère*. Il a touché, ému, déridé, transporté pendant trois soirs le public du Théâtre Maisonneuve.

L'insurpassable André-Philippe Gagnon a présenté une troisième série de supplémentaires de son dernier spectacle. Au sommet de son art, le meilleur imitateur québécois de sa génération a épaté les foules du Théâtre Maisonneuve trois soirs consécutifs.

Le comédien monologuiste Jerry Seinfeld, dans un retour à Montréal a fait salle comble deux soirs à la Salle Wilfrid-Pelletier. Un autre grand nom du *show-business* américain, Robin Williams, s'est produit deux soirs dans notre plus grande salle en conversation avec son ami, l'auteur et comédien manitobain David Steinberg. L'envoûtante Loreena McKennitt, maniant avec une aisance égale le piano, l'accordéon et la harpe a elle aussi rempli la Salle Wilfrid-Pelletier à deux reprises. Et Louis-Josée Houde a offert ses *Heures verticales* à guichets fermés au Théâtre Maisonneuve, avec, en première partie, le déjanté François Bellefeuille.

Les comédies musicales moins présentes

Cette effervescence dans le domaine des variétés aura permis de compenser une baisse marquée du côté des comédies musicales. Ce type de spectacles, toujours prisé du public montréalais, nous a quand même offert de magnifiques soirées avec, notamment, *Mary Poppins*, acclamée chez nous, comme elle l'a été à Broadway, avec *Billy Elliot The Musical*, « une réussite grandiose », clamait un critique, et avec le retour de *Bharati, il était une fois l'Inde*, présentée par la Place des Arts en partenariat avec Musicor Spectacles. Et le public était au rendez-vous : 73 529 spectateurs. Mais avec 43 représentations, on était loin des 113 spectacles de l'année précédente. Il faut dire que l'année 2011-2012 nous avait gâtés avec des canons comme *Le Roi Lion* et *Wicked* qui avaient tenu l'affiche pendant des semaines.

La Place des Arts est donc parvenue, en bonne partie, à compenser cette baisse dans les comédies musicales par une poussée dans les variétés. Cela témoigne du dynamisme de notre entreprise culturelle publique.

Année faste pour les nombreux festivals

En 2012-2013, la Place des Arts a reconduit ses partenariats fructueux avec tous ces festivals si caractéristiques de Montréal.

La saison a débuté avec le Festival TransAmériques consacré à la danse et au théâtre contemporains. La 7^e édition a notamment permis au public montréalais de renouer avec Louise Lecavalier, infatigable et surnaturelle dans *So Blue*.

La 25^e édition des FrancoFolies de Montréal a suivi, enchaînant les grands événements et les ovations. En ouverture, *Les Chants d'amour de Félix*, pour souligner le 25^e anniversaire du décès de Félix Leclerc; en clôture, *À toi Claude*, soirée dédiée au regretté Claude Léveillée; et entre les deux, une enfilade de spectacles fameux : un hommage à Robert Charlebois pour ses 50 ans de carrière; *Ne me quitte pas*, à la mémoire de Jacques Brel; Serge Lama, venu interpréter ses plus belles chansons; Nicola Ciccone, toujours aussi charmeur; et une soirée *country* fort courue avec Paul Daraïche.

Le *Diable rouge* – DUCEPPE. Photo : © François Brunelle



Puis, c'est à *Pink Martini*, un des chouchous du Festival international de jazz de Montréal qu'on a demandé d'inaugurer la 34^e édition de l'événement. À sa cinquième visite, le groupe a lancé la fête avec deux spectacles qui ont soulevé la foule de la Salle Wilfrid-Pelletier, qui affichait complet. Le défi était lancé et le légendaire jazzman George Benson l'a relevé, faisant lui aussi un tabac dans notre salle de 3 000 fauteuils. Parmi les 44 spectacles en salle, notons aussi cette improbable, et très réussie, rencontre entre DJ Champion et ses G-Strings et l'ensemble I Musici de Montréal.

Ensuite, ce fut l'humour. À eux seuls, *Juste pour rire* et *Just for Laughs* ont mis à l'affiche 129 représentations de spectacles qui ont attiré 117 439 spectateurs. De cette cuvée 2013, mentionnons en rafale : le Gala Hommage en l'honneur de Jean-Marc Parent, le déroulant André Sauvé et son nouveau spectacle *Être*, Laurent Paquin avec *L'Ereure (sic) est humaine*, tandis que du côté anglophone, la vedette américaine Dave Chappelle a offert 10 représentations à guichets fermés de son plus récent *One Man Show*.

Le Festival international des films du monde, le Festival international des films sur l'art, le Festival international de littérature, le Festival du monde arabe et le Festival Montréal en lumière ont eux aussi présenté des spectacles ou des projections dans nos salles et participé à l'exceptionnelle diversité de notre programmation.

À ces festivals, ajoutons le Festival de Lanaudière, le plus grand festival de musique classique au Canada qui se déroule dans l'Amphithéâtre Fernand-Lindsay de Joliette, qui est propriété de la Place des Arts. La 36^e édition de l'événement, lancée par une interprétation enflammée du *Concerto en sol* de Ravel par le pianiste virtuose Alain Lefebvre, a attiré plus de 37 600 personnes.

Dead Man Walking – Opéra de Montréal.
Photo : © Pierre Manning



Contribution remarquable des compagnies résidentes

Nos grands partenaires que sont les compagnies résidentes ont à nouveau fortement contribué à l'achalandage et à l'unicité de la Place des Arts. Ensemble, l'Opéra de Montréal, DUCEPPE et les Grands Ballets canadiens de Montréal, ont offert 265 représentations de spectacles, soit 26 % du total et elles ont généré 31 % de l'affluence.

L'Opéra de Montréal a affiché cinq productions cette année, contre quatre l'an dernier. Le coup d'envoi de cette 33^e saison a été donné avec l'une des œuvres les plus populaires du répertoire lyrique, *La Traviata* de Verdi. La compagnie d'opéra a aussi cartonné avec *Dead Man Walking* de James Heggie, une œuvre contemporaine tirée d'un fait vécu. Dans un décor sinistre de prison fédérale, Étienne Dupuis et Allyson McHardy ont mérité les louanges de la critique pour leur interprétation d'un condamné à mort à la veille de son exécution et d'une religieuse venue lui porter un ultime réconfort.

Côté théâtre, la saison s'est amorcée avec une valeur sûre : un roman de Michel Tremblay adapté et mis en scène par Serge Denoncourt, *Thérèse et Pierrette à l'école des Saint-Anges*. Et DUCEPPE a fait mouche. Le public s'est aussi délecté d'une nouvelle adaptation de l'œuvre phare de Michel-Marc Bouchard, *Les Muses orphelines*. Ce drame à l'humour grinçant, c'est celui de quatre frères et sœurs abandonnés par leur mère; ils ont beau avoir presque 30 ans, la plaie est encore vive. Macha Limonchik, Maxime Dénommée, Nathalie Mallette et Léane Labrèche-Dor ont porté cette œuvre avec brio. De cette saison de cinq productions, nous retiendrons aussi *Diable rouge*. Michel Dumont et Monique Miller, personnifiant le Cardinal Mazarin et Anne d'Autriche, ont magnifiquement joué ces intrigants qui menaient la France pendant l'enfance de Louis XIV.

De leur côté, les Grands Ballets canadiens de Montréal, ont offert une saison magique qui s'est ouverte sur des accents d'Orient avec un conte japonais, *Kaguyahime, princesse de la lune*, et cette visite remarquable du Ballet national de Chine qui a ensorcelé la foule avec *Lanterne rouge*.

Kaguyahime, princesse de la lune – Les Grands Ballets canadiens de Montréal. Photo : © Damian Siqueiros



Les 15 danseurs des Grands Ballets canadiens de Montréal ont aussi réédité le spectacle *Toot*. Vêtus et maquillés comme des clowns, ils ont admirablement livré une critique imagée de la société moderne. Cette saison a aussi comporté la présentation par l'Alberta Ballet d'une œuvre inspirée de la vie d'Elton John, *Love lies bleeding*, chorégraphiée par le Québécois Jean Grand-Maitre, directeur artistique de cette compagnie de l'ouest canadien.

Un producteur présent et audacieux

Au cours de la saison 2012-2013, la Place des Arts aura maintes fois agi comme coproducteur, diffuseur ou codiffuseur d'événements. En plus du spectacle de cirque *La Verità*, nous avons présenté Camané, sensation internationale du fado, cette musique typiquement portugaise au Théâtre Maisonneuve. En association avec Jean-Pierre Doucet, nous avons présenté l'événement *Diane Dufresne et les Violons du Roy* à la Maison symphonique, moment de pur bonheur. La Place des Arts s'est également associée à Danse Danse pour amener à Montréal Maria Pagès. La star mondiale du flamenco a brûlé les planches de la Salle Wilfrid-Pelletier pendant trois soirs, attirant sept danseurs dans le sillage de ses déhanchements endiablés. Également, nous avons été les artisans du retour à Montréal du quatuor The Tenors (anciennement The Canadian Tenors) qui a rempli le Théâtre Maisonneuve.

Nous avons aussi amené à Montréal les dérutants Voca People dans le cadre du festival hivernal Montréal en lumière. Cet octoutr tout de blanc vêtu et le visage enfariné, se disant venu d'une autre planète, a étonné les spectateurs du Théâtre Maisonneuve. Comme c'est maintenant la tradition, en clôture de Montréal en lumière, Place des Arts a participé à la 10^e édition de *La Nuit blanche à Montréal* offrant jusqu'à l'aube, dans toutes ses salles, une programmation gratuite éclatée qui a séduit 9 008 personnes, soit 50 % de plus que l'an dernier. Cela, sans compter les dizaines de milliers de personnes qui ont circulé dans nos espaces et sur notre esplanade pendant cette nuit magique.

Yannick Nézet-Séguin. Photo : © Philippe Jasmin



Appui constant à la création

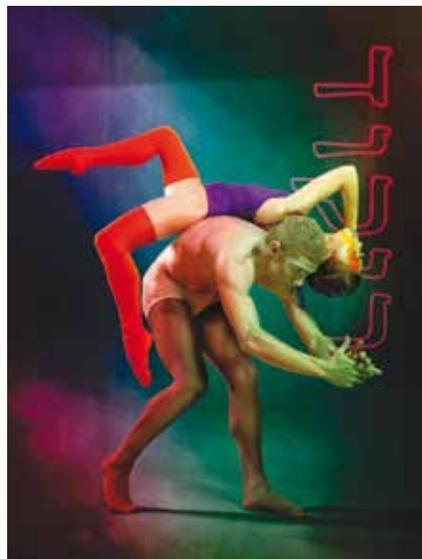
Complice des événements populaires, la Place des Arts joue un rôle semblable auprès d'artistes de la relève et des créateurs. Nous avons ainsi été partenaires de production de nombreux événements inédits présentés à la Cinquième Salle, lieu dédié à la création et à la découverte.

En collaboration avec Groupe d'Art Gravel, Place des Arts a présenté *Usually Beauty Fails*, dernière création du chorégraphe Frédérick Gravel qui a à nouveau fait sensation, cette fois sur le thème du rapport trouble à la beauté. Faisant équipe avec Danse Danse, Place des Arts a présenté la jeune compagnie chinoise Tao Dance Theatre, pour qui la danse moderne renvoie autant à l'art qu'à l'acrobatie. Puis, dans une œuvre qu'on aurait pu dire presque annonciatrice de nos débats à venir, nous avons accueilli *Les Monologues voilés* d'Adelheid Roosen. Cette pièce, qui fait le tour du monde en ébranlant les consciences, met en scène quatre comédiennes racontant l'intimité de femmes musulmanes.

Place des Arts s'est aussi associée à La Otra Orilla, une compagnie de flamenco créée à Montréal qui ose renouveler le genre et son *HomoBLABLATUS* était plus que convaincant. Et il y en a eu plusieurs autres, dont des nouvelles créations en danse de Margie Gillis et de Pigeon international, et cette délicieuse carte blanche confiée à Anaïs Barbeau-Lavalette et Émile Proulx-Cloutier. Ils ont ainsi lancé la formule du « cabaret multi », acceptant de proposer un spectacle de leur cru sous le thème *Vous êtes libres*. Le résultat fut trois soirées multidisciplinaires avec 17 artistes sur scène.

L'appui de la Place des Arts à la création passe aussi par son programme d'artistes en résidence par lequel, elle permet à des artistes d'ici ou d'ailleurs de travailler à l'élaboration d'une œuvre originale avec tout l'appui technique pour ce faire. En 2012-2013, 15 compagnies artistiques ont bénéficié de résidences d'artistes à la Place des Arts pour un total de 250 jours de création et de répétition, ce qui n'est pas moins de cinq fois l'objectif fixé.

Danz & Toot – Les Grands Ballets canadiens de Montréal.
Photo : © Damian Siqueiros



Des objectifs atteints, des défis à relever

À travers cette saison extrêmement chargée, la Place des Arts a atteint plusieurs des objectifs prévus à son plan stratégique, tandis que certains défis doivent encore être relevés. Ce plan, rappelons-le, guide la transition de la Place des Arts vers sa nouvelle réalité d'affaires issue du déplacement en 2011, de l'OSM et d'autres ensembles musicaux vers la Maison symphonique. Rappelons que l'OSM, avec 80 concerts par année, était le premier utilisateur de la plus grande salle de la Place des Arts, la Salle Wilfrid-Pelletier.

Ainsi, la Place des Arts a atteint ses objectifs d'offrir une programmation de haut calibre riche et diversifiée. Elle a aussi atteint les cibles en termes de nombres d'événements et d'achalandage. Nos spectacles ont par ailleurs eu du succès alors que le taux d'assistance moyen a légèrement progressé, passant de 73 % à 75 %. Toutefois, l'occupation de la Salle Wilfrid-Pelletier a été en recul avec 190 spectacles, contre 228 l'an dernier. C'est essentiellement le reflet du plus petit nombre de comédies musicales.

Sensibilisation aux arts, des centaines d'activités

La Place des Arts s'est ailleurs bien acquittée de sa mission d'animation culturelle et de sensibilisation aux arts.

Sous ce registre, 405 activités se sont tenues. Néanmoins, la formule des Studios littéraires, dont la fréquentation était en déclin, a été abandonnée. Quant aux Mélodines, ces concerts du midi à prix modique, ils volent maintenant de leurs propres ailes, s'étant trouvé un autre commanditaire, preuve de leur succès. Toujours présentés à la Place des Arts, ils ne figurent toutefois plus dans les bilans de nos activités d'initiation aux arts.

L'Espace culturel Georges-Émile-Lapalme a été le lieu encore cette année d'un feu roulant d'activités, présentant de manière quasi continue des expositions et des performances d'artistes, dont plusieurs de la relève, qui ont enchanté les dizaines de milliers de passants qui transitent par la plus belle agora de Montréal chaque jour. En 2012-2013, 208 activités distinctes et expositions s'y sont tenues permettant d'atteindre l'objectif de 300 jours d'occupation.

La Place des Arts a répété avec bonheur son partenariat avec l'OSM pour une deuxième édition de la *Virée classique*; ces deux jours d'activités d'initiation à la musique classique avaient été un succès l'an dernier et le public a encore une fois été au rendez-vous. L'événement comportait de nombreuses activités gratuites dans l'Espace culturel Georges-Émile-Lapalme, dont des performances des Petits Chanteurs du Mont-Royal et de l'Atelier lyrique de l'Opéra de Montréal, et des kiosques de démonstration d'instruments par Yamaha et l'École nationale de lutherie.

Notre série jeunesse PDA Junior a renouvelé son succès des dernières années avec 27 spectacles présentés devant 5 977 personnes, ce

qui est comparable à l'an dernier. Nos activités de promotion de la chanson francophone en partenariat avec la SACEF ont aussi généré de nombreux événements et permis à des dizaines de chanteurs en émergence de se faire valoir : l'incontournable concours *Ma première Place des Arts* a tenu sa 19^e édition et les *Week-ends de la chanson Québécoise* ont vu 7 294 spectateurs assister à 93 spectacles. Puis, la *Série Cinquième Salle* entièrement dédiée à des artistes émergents, a attiré 13 437 spectateurs à ses 50 spectacles.

Au final, nos activités de sensibilisation et d'initiation aux arts, qui intègrent également la programmation spéciale des *Journées de la culture* et *La Nuit Blanche à Montréal*, ont enregistré 36 956 entrées, contre 35 200 l'an dernier.

Fidélisation et accroissement des publics

Le plan stratégique de la Place des Arts fait aussi une priorité du développement, de la fidélisation et de l'accroissement des publics.

Sous cette considération, on doit souligner les efforts de la Place des Arts pour développer de nouveaux créneaux. En cela, l'exemple du spectacle de cirque *La Verità* est éloquent. Il amène la Place des Arts dans un créneau bourgeonnant, celui du cirque nouveau, qui émerge ici, en Europe, aux États-Unis, dans une formule expressément conçue pour des théâtres à l'italienne, ce qui correspond très bien aux caractéristiques du Théâtre Maison-neuve. D'ailleurs, un autre spectacle de ce type, *Cirkopolis* du Cirque Éloize, est au programme pour 2013-2014.

C'est aussi la volonté de la Place des Arts d'être une organisation d'aujourd'hui, dans ses manières de se présenter et de transiger. Dans cet esprit, la Place des Arts a atteint la cible qu'elle s'était fixée de redessiner son site web qui a été complètement renouvelé au cours de l'année. Plus dynamique, plus convivial, plus chaleureux, il est aussi maintenant bien adapté à une consultation multiplateforme, ordinateur, tablette, téléphone intelligent.

Bharati, Il était une fois l'Inde



Ce nouveau site internet vient en outre appuyer l'essor du commerce en ligne; en 2012-2013, plus de la moitié des billets de spectacles vendus par la Place des Arts ont été achetés via notre site web.

Innovation dans les pratiques d'affaires et mise à niveau des équipements

La Place des Arts se donne aussi pour objectif d'innover dans ses pratiques d'affaires. Cela s'est traduit en 2012-2013, par exemple, par l'installation de bornes de contrôle d'accès pour la lecture de billets électroniques, pouvant s'afficher sur un téléphone intelligent. Ce système moderne, qui est au diapason de la manière de vivre de notre public, est aussi un atout pour nos partenaires. Ils peuvent connaître en temps réel l'occupation de la salle et la gestion de chaque événement s'en trouve simplifiée.

Par cette évolution technologique, la Place des Arts revendique sa place parmi les complexes de diffusion des arts de la scène les plus modernes en Amérique du Nord. Ce souci se prolonge d'ailleurs dans un programme de mise à niveau constante de nos équipements scéniques, dont la qualité fait partie intégrante de la réputation de la Place des Arts dans son environnement concurrentiel. À ce chapitre, la rénovation de la fosse d'orchestre de la Salle Wilfrid-Pelletier, livrée juste à temps pour le lancement de la saison de l'Opéra de Montréal, et le renouvellement des équipements de sonorisation du Théâtre Jean-Duceppe viennent en tête de liste des travaux effectués en 2012-2013.

Une bonne santé financière et un défi au plan des revenus autonomes

Sur le plan financier, la Place des Arts a maintenant, en 2012-2013, une gestion très rigoureuse. Les revenus de billetterie ont été en hausse, tout comme les revenus tirés de certains baux commerciaux. Mais dans l'ensemble, la baisse de 2 % de l'activité globale dans ses salles aura influencé les revenus autonomes qui se sont repliés de 2 %, essentiellement à cause d'une diminution dans la colonne des revenus de location de salles.

Si on fait abstraction des changements aux normes comptables qui font apparaître pour cette année un déficit exceptionnel (voir les notes complémentaires aux états financiers), l'exercice 2012-2013 se clôt par un déficit d'exploitation de 225 560 \$. C'est comparable à l'an dernier et inférieur aux projections budgétaires qui reflètent cette période de transition dans laquelle la Place des Arts est engagée.

De façon générale, la Place des Arts maintient une bonne santé financière grâce aux efforts déployés pour générer des revenus autonomes qui représentent, cette année, 88,6 % du budget de fonctionnement.

Contribution distinctive au rayonnement de Montréal

Notre plan stratégique prévoit aussi une contribution distinctive de la Place des Arts au rayonnement de Montréal comme métropole culturelle. C'est notre quotidien. La Place des Arts est en contact constant avec d'innombrables partenaires de tous les horizons de l'industrie du spectacle et du milieu culturel. À commencer par ses voisins immédiats. Ainsi, nous avons travaillé avec le Musée d'art contemporain, dont l'édifice appartient à la Place des Arts, à l'élaboration de son projet d'agrandissement et de rénovation afin qu'il s'insère harmonieusement dans notre quadrilatère.

La Place des Arts est un facilitateur de projets; elle place Montréal sur le circuit des grandes tournées internationales; elle est partenaire d'innombrables événements, en collaboration, notamment, avec le Quartier des spectacles. La Place des Arts est aussi de toutes les tables multipartites et de toutes les rencontres qui visent l'essor de la culture, comme le Rendez-vous novembre 2012, qui a rassemblé tous les partenaires de la grande démarche *Montréal métropole culturelle*. La Place des Arts a aussi reconduit sa présence au conseil d'administration du Quartier des spectacles, alors que j'ai pris la relève de ma prédécesseur, Marie Lavigne, et de notre directeur de la programmation qui y a siégé pendant une période intérimaire.

Cap sur le 50^e anniversaire

C'est d'ailleurs dans cet esprit de collaboration avec tous nos partenaires que la Place des Arts s'est investie dans la préparation de son 50^e anniversaire. Ces célébrations suscitent l'enthousiasme dans nos rangs. Peut-on aujourd'hui imaginer Montréal sans la Place des Arts? Poser cette question, c'est dire l'importance qu'a prise notre complexe dans l'évolution, la définition de notre métropole et de tout le Québec. Notre équipe s'est donc mise à l'œuvre pour élaborer une série d'événements spéciaux qui vont retracer l'histoire et présager de l'avenir, honorer des monuments de notre culture et célébrer l'émergence de nouveaux talents.

Les célébrations se prolongeront tout au long de la saison 2013-2014 pour renouveler de fois en fois notre reconnaissance et notre engagement envers le public, parce que 50 ans à la Place des Arts, c'est d'abord l'incroyable chiffre de 45 millions d'entrées. La Place des Arts, c'est ainsi, d'abord et surtout, la place de tous les Montréalais.

Et je sais que pour toute l'équipe de la Place des Arts, dont je salue la compétence, l'excellence et la passion, c'est un privilège que d'avoir pour métier d'émouvoir ce public généreux à travers la beauté de l'art et le génie des artistes.

Statistiques

Les salles de la Place des Arts et leur utilisation Saison 2012-2013*

	Salle Wilfrid-Pelletier		Maison symphonique		Théâtre Maisonneuve		Théâtre Jean-Duceppe	
	Nombre de représentations	Nombre de spectateurs						
Opéra	27	57 766	1	1 600	1	724		
Comédies musicales	28	56 873			18	16 656		
Concerts, récitals classiques, musique vocale et instrumentale	1	2 435	37	45 009	2	1 492		
Musique populaire, chansons, variétés ⁽¹⁾	58	137 047	7	9 922	77	86 934	13	8 470
Jazz et Blues	9	23 116	5	7 717	9	10 818	12	6 869
Danse ⁽²⁾	43	99 184			35	33 357	2	1 045
Théâtre ⁽³⁾					5	6 021	166	86 324
Conférences					2	2 833		
Films					28	16 468		
Divers (locations privées)	24	51 219	2	1 150	15	14 276		
Total	190	427 640	52	65 398	192	189 579	193	102 708

(1) Inclut l'humour, le cirque et la magie

(2) Inclut la danse classique, contemporaine et folklorique

(3) Inclut les spectacles littéraires et le conte

Occupation totale Saison 2012-2013

	Montages / démontages Nombre de journées	Répétitions * Nombre de journées	Spectacles ou activités ** Nombre de journées	Occupation totale ** Nombre de journées
Salle Wilfrid-Pelletier	55	50	153	258
Maison symphonique***	1	0	52	53
Théâtre Maisonneuve	37	46	165	248
Théâtre Jean-Duceppe	28	31	166	225
Cinquième Salle	38	65	160	263
Studio-théâtre	6	16	157	179
Total	165	208	853	1 226

* Les jours où il y a à la fois un montage et une répétition sont comptabilisés sous la rubrique répétitions.

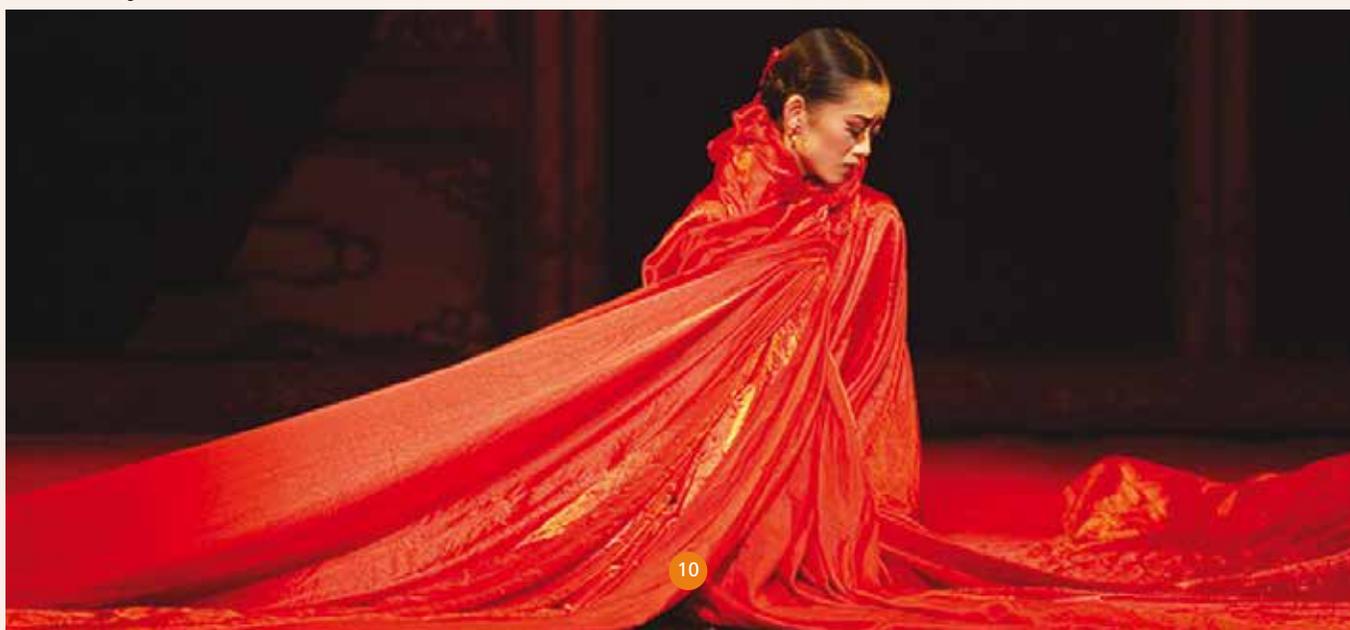
** Il peut y avoir plus d'un spectacle ou activité au cours d'une même journée.

*** Les concerts de l'OSM ne sont pas inclus.

Activités 2012-2013

	Nombre de représentations / activités
Programmation en salle	1 032
Animation - Espace culturel Georges-Émile-Lapalme	208
Réceptions et autres activités - Foyers et salons	274
Amphithéâtre Fernand-Lindsay	19
Total	1 533

La Lanterne rouge – Ballet national de Chine.



Studio-Théâtre		Cinquième Salle		Autres salles et foyers		Total des salles		** % assistance	Répartition de l'assistance par catégorie de spectacles
Nombre de représentations	Nombre de spectateurs								
2	131			2	243	33	60 464	75 %	7 %
						46	73 529	68 %	9 %
21	1 155	13	1 375	4	1 134	78	52 600	72 %	6 %
153	13 614	39	11 268	1	157	348	267 412	80 %	31 %
		9	2 661			44	51 181	84 %	6 %
4	221	55	13 759			139	147 566	78 %	17 %
4	388	60	14 601	7	699	242	108 033	72 %	13 %
		4	456			6	3 289	72 %	1 %
		24	4 097			52	20 565	42 %	2 %
		3	332			44	66 977	75 %	8 %
184	15 509	207	48 549	14	2 233	1 032	851 616	75 %	100 %

* Les données de ce tableau comprennent la programmation régulière en salle, les matinées éducatives et les générales publiques.

** Le % d'assistance est calculé en fonction du nombre de spectateurs par rapport à la jauge retenue par le producteur. Celle-ci peut varier. Ex.: avec ou sans balcon, etc.

Programme d'accessibilité aux arts de la scène Saison 2012-2013

Événement	Programmeur	Lieu	Nombre de représentations ou d'activités	Nombre de spectateurs
Concours <i>Ma première Place des Arts</i>	La Société pour l'avancement de la chanson d'expression française	Studio-théâtre	14	1 240
Week-ends de la chanson Québecor	La Société pour l'avancement de la chanson d'expression française	Studio-théâtre	93	7 294
Saison Cinquième Salle	La Place des Arts	Cinquième Salle	50	13 437
Journées de la culture	La Place des Arts	Salles et foyers	5	N/D
Animation dans l'Espace culturel Georges-Émile-Lapalme	La Place des Arts	Diverses scènes	195	N/D
PdA Junior*	La Place des Arts	Salle d'exposition	13	N/D
Nuit blanche	La Place des Arts	Salles et Piano nobile	27	5 977
		Salles et Piano nobile	8	9 008
Total			405	36 956

* Ces chiffres n'incluent pas les spectacles *Casse-Noisette* et *Décembre*

Activités à l'Amphithéâtre Fernand-Lindsay Été 2013

	Nombre de représentations	Nombre de spectateurs
Festival international de Lanaudière	18 (incluant 4 films)	34 249
Sinfonia Lanaudière	1	3 135
Total	19	37 384

Festival de Lanaudière. Photo : © Christina Alonso



Calendrier des activités en salle



Septembre 2012

Salle Wilfrid-Pelletier

**Chanson internationale
Gala 10^e anniversaire**
Le Grand Choeur et ses invités

Opéra de Montréal
La Traviata

Maison symphonique

I Musici de Montréal
Miroirs de l'enfance

Les Violons du Roy
Hamelin et Haydn
Les Violons du Roy fêtent
Michel Legrand

Orchestre de chambre McGill
André Gagnon en musique
et en danse

Orchestre Métropolitain
Les Exilés du Nouveau Monde

Théâtre Maisonneuve

Gala des Prix Gémeaux

Danse Danse
BJM Danse -
Programme 40^e anniversaire

Festival des films du monde
Comme un homme
Dearest
Un bonheur n'arrive jamais seul
The Last Sentence

Lisa Williams

Tocadéo

Fondation Portage
Fête de la reconnaissance

Théâtre Jean-Duceppe

DUCEPPE
Thérèse et Pierrette à l'école
des Saints-Anges

Marc-André Hamelin. Photo : © Fran Kaufman



Cinquième Salle

**Festival international
de la littérature**
Poésie, Sandwichs et Autres Soirs
qui penchent
Le Mâle entendu

**Les Grands Ballets canadiens
de Montréal**
Forgotten Memories

Festival Quartiers Danses
Experiment on Chatting Bodies

Studio-théâtre

**SACEF
Les Week-ends
de la chanson Québecor**
À votre portée
Klô Pelgag
Éric Labelle
Marcie
Gilbert Bélanger
Bing, Bang, Boom -
La Magie de la batterie
Manon Brunet
Nicolas Crisafi
Les lauréats de Ma Première
Place des Arts

Piano nobile

**PdA Junior -
Journées de la culture
Sons et Brioches**
L'Expédition de la rythmobile

PdA Junior
Planète Rebelle
L'Amélanchier

Salle E

**Opéra de Montréal -
Journées de la culture**
L'Opéra, ça me chante

Marika Bournaki. Photo : © Alexander Berg



Buika. Photo : © Marcos Deli



Octobre 2012

Salle Wilfrid-Pelletier
**Les Grands Ballets canadiens
de Montréal**
Kaguyahime, princesse de la Lune

Al Bano
La Voix d'or de l'Italie

Maison symphonique

Hong Kong Sinfonietta

Jazz à l'année
Ben Harper
Chick Corea et Gary Burton

Orchestre Métropolitain
Cinéma symphonique

Théâtre Maisonneuve

**Troupe artistique
des handicapés de Chine**
Mon rêve

**Communauté hellénique
de Montréal**
Alexandros o Megas
Le Royaume d'Alexandre Le Grand

**Festival du nouveau cinéma
de Montréal**
La Mise à l'aveugle

Fred Pellerin
De peigne et de misère

Buika
Buika, la Reine du Flamenco

Camané

**Fondation canado-palestine
du Québec**
Marcel Khalifeh et l'Ensemble
Al-Mayadine

**Fondation des maladies
mentales**
Marika Bournaki
Moi j'en parle

**Union générale arménienne
de bienfaisance**
Sinfonia Toronto

Théâtre Jean-Duceppe

DUCEPPE
Thérèse et Pierrette
à l'école des Saints-Anges
Du bon monde

Cinquième Salle

PdA junior
Productions Josée Allard
Les Pourquoi

Théâtre II va sans dire
Tout ça m'assassine

Studio-théâtre

**SACEF
Les Week-ends
de la chanson Québecor**
Jean Andreu
Ballet Flamenco Arte de Espan
Monique Paquin
Soap Opérettes
Les jumeaux Tadros
Louise Forestier et François Guy-
Madeleine Royer
Céline Raymond
Ariane Brunet et Alex Thériault
Mamselle

Piano nobile

PdA Junior
Sons et Brioches
Les Rythmes d'Afrique au coeur
du Québec

Chick Corea et Gary Burton



Ben Harper. Photo : © Brantley Gutierrez



Novembre 2012

Salle Wilfrid-Pelletier

Le Show du refuge

Jazz à l'année
Jesse Cook

Mary Poppins

Opéra de Montréal
Le Vaisseau fantôme

Vincerò
Anne-Marie Faniel

Maison symphonique

Les Violons du Roy
Lumineuse Sandrine Piau

Pro Musica
Série Pierre-Rolland
Quatuor Zemlinsky
Le Chœur national de Taïwan

Théâtre Maisonneuve

Danse Danse
José Navas / Compagnie Flak
Diptych

Hofesh Shechter Company
Political Mother

Azure Barton
Project XII + Busk

Jazz à l'année
Susie Arioli
Gilberto Gil

Festival du monde arabe de Montréal
Dahman El Harrachi et l'éternelle Algérie Dieu en 3 D

PdA Junior
Arthur l'Aventurier - L'Oeil de cristal

Melissa Etheridge

Exposition de la toile de Dali

Fondation Le Grand Chemin
Mario Jean, Simon Leblanc,
The Lost Fingers et Ines Talbi

Centraide
Soirée bénéfique avec
Marc Hervieux

Abdel Rahman El Bacha.
Photo : © Alvaro Yanez



Théâtre Jean-Duceppe

DUCEPPE
Du bon monde

Cinquième Salle

Festival du monde arabe de Montréal
Abdel Rahman El Bacha
en concert
Les Violons barbares
Macadi Nahhas
Mohammed Makhfi -
matinée scolaire
Zohreh Jooya et l'Ensemble
afghan

PdA Junior
Festival du monde arabe de Montréal
Ali au pays d'Alice

Danse Danse et Place des Arts
Tao Dance Theater
Weight x 3 + 2

Frédéric Gravel
Usually Beauty Fails

Studio-théâtre

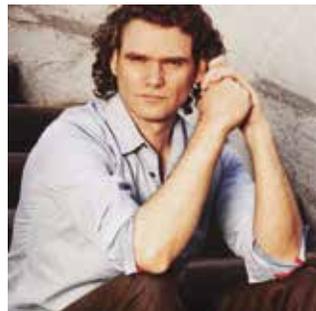
SACEF
Les Week-ends de la chanson Québécois
Claudine Carle
Clément Jacques et Maxime
Desbiens-Tremblay
Karine Ste-Marie
Louis-Dominique Lévesque
Jean-Jacques Revel
Élie Dupuis
Frédéric Lalancette, Marjorie
Dubois et Marie-Noëlle Morency
Christine Dionne
Paule Tremblay
Félix-Antoine Vallières
Junë
FAV
Antoni Gilbert
Lynn Jodoin

Festival du monde arabe de Montréal
Mélodies en soukoun
Retour éternel
Rites profanes
Salon de la culture

Piano nobile

PdA Junior
Sons et Brioches
Annabelle suit sa voix

Jesse Cook



Décembre 2012

Salle Wilfrid-Pelletier

Distant Worlds : musique de Final Fantasy
Distant Worlds Philharmonic

Robin Williams

Les Grands Ballets canadiens de Montréal
Casse-Noisette

Jerry Seinfeld

Opéra de Montréal
Le Gala, 17^e édition

Loreena McKennitt

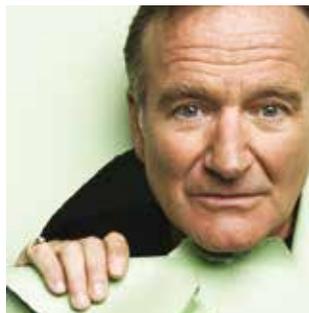
Maison symphonique

Orchestre Métropolitain
Bach et les Romantiques : BRUCKNER
Bach et les Romantiques : MALHER

Diane Dufresne et les Violons du Roy

Société Pro Musica
Série Pierre-Rolland
Stephen Hough, piano

Robin Williams



Loreena McKennitt



Casse-Noisette – Les Grands Ballets canadiens de Montréal. Photo : © John Hall



Théâtre Maisonneuve

Maxim Martin
Tout va bien

Montreal Jubilation Gospel Choir
Gospel Celebration 30^e anniversaire

André-Philippe Gagnon

Décembre, le Noël de Québec Issime

Théâtre Jean-Duceppe

DUCEPPE
Du bon monde
Un village de fous

Cinquième Salle

Danse Danse et Place des Arts
Tao Dance Theater
Weight x 3 + 2

PdA Junior
Compagnie de danse Sursaut
Boo !
Théâtre Tout à Trac
Pinocchio

Saison Cinquième salle
Les Monologues voilés

Studio-théâtre

SACEF
Les Week-ends de la chanson Québécois
Vanessa Borduas
Hart Rouge
Alexandre Poulin
Claude Gagné
Chorale des jeunes du quartier
St-Michel
Mélodie Rabatel

Les Mélodines
Mathieu Gaudet

Carte blanche à Loui Maufette
Est-ce qu'on pourrait pleurer un tout petit peu ?

Stephen Hough



Janvier 2013

Salle Wilfrid-Pelletier

Shen Yun Performing Arts

Concert du nouvel an 2013
Hommage à Vienne

Billy Elliot

Opéra de Montréal
La Chauve-souris

Maison symphonique

Diane Dufresne et les Violons du Roy

Théâtre Maisonneuve

Compagnie Finzi Pasca
La Vérité - Le Cirque inspiré

Théâtre Jean-Duceppe

DUCEPPE
Un village de fous

Cinquième Salle

Danse Danse et Place des Arts
La Otra Orilla
Homoblablatus

Studio-théâtre

SACEF
Les Week-ends de la chanson Québecor
Bastien Vaultier
Catherine Brunet
Isabella Perron
Trio BBQ
Geneviève Binette
Klô Pelgag
David Jalbert
Sarah Toussaint-Léveillé
Casabon et Michigan

SACEF
Ma première Place des Arts
19^e édition

Un Village de fous – DUCEPPE. Photo : © François Brunelle



Février 2013

Salle Wilfrid-Pelletier

Blue Rodeo

Celtic Woman

Ballet National de Chine
La Lanterne rouge

Montréal en lumière
Diana Krall

Opéra de Montréal
La Chauve-souris

Bharati, Il était une fois l'Inde

Maison symphonique

Les Violons du Roy et la Chapelle de Québec
Les Messes luthériennes de Bach

Montréal en lumière
Alain Lefèvre

Orchestre Métropolitain
Bienvenue en Amérique

PdA Junior
Série Jeux d'enfants de l'OSM
Les Contes de ma mère l'Oye

Marie-Josée Lord



Théâtre Maisonneuve

Troupe artistique Phoenix (Hua Yun)
Soirée du Nouvel an chinois

Troupe artistique nationale de Chine
Nouvel an chinois 2013

Danse Danse
La compagnie nationale de danse contemporaine de Norvège
Corps de Walk

Montréal en lumière
La Pista Tango
Marie-Josée Lord
Pierre Lapointe

Montréal en lumière et Place des Arts
Voca People

Louis-José Houde
Les Heures verticales

Théâtre Jean-Duceppe

DUCEPPE
Les Muses orphelines
Un village de fous

Cinquième Salle

Festival Montréal / Nouvelles Musiques
Petit Monde cruel
Tempêtes solaires

Pigeons International
Humanity Project

PdA Junior
Rendez-vous du cinéma québécois
Bestiaire animé

Pierre Lapointe



Louis-José Houde



Studio-théâtre

SACEF
Les Week-ends de la chanson Québecor
Brigitte St-Aubin
Marabu
Cécile Doo-Kingué
Sébastien Lacombe
Orange Orange
Felicia et Caïman Fu
Émile Proulx-Cloutier
Porcelaine
Sarah Toussaint-Léveillé

SACEF
Ma première Place des Arts
19^e édition

Les Mélodines
Claudine Ledoux et Olga Gross
L'atelier Lyrique
de l'Opéra de Montréal
Quatuor
Tango avec Romulo

Festival Montréal / Nouvelles Musiques
Concerto au sol

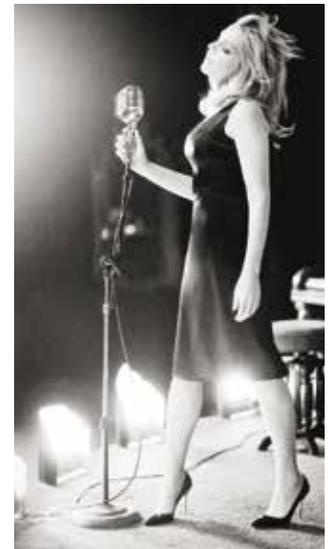
Piano nobile

PdA Junior
Sons et Brioches
Les Aventures fantastiques de Flonflon

Voca People



Diana Krall



Mars 2013

Salle Wilfrid-Pelletier

Sal Da Vinci
Canta Napoli

Brit Floyd

Opéra de Montréal
Dead Man Walking

Dans les souliers d'Elvis
Grande finale du concours

Maison symphonique

I Musici et les Violons du Roy
Jean-Marie Zeitouni
double la mise

Orchestre Métropolitain
Les Quatre Saisons de Catherine
Requiem de Verdi

Théâtre Maisonneuve

Danse Danse
La compagnie nationale de danse contemporaine de Norvège
Corps de Walk

Les Grands Ballets canadiens de Montréal
Danz & Toot

Nicola Ciccone
Pour toi

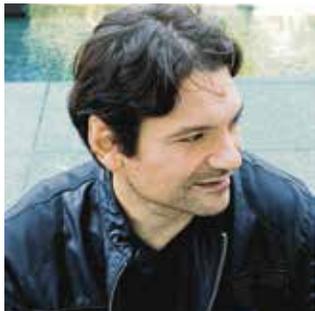
Nuit blanche
Fantasia

Théâtre Jean-Duceppe

DUCEPPE
Les Muses orphelines

Nuit blanche
Improvisez, Twittez !

Nicola Ciccone



Cinquième Salle

Danse Danse et Place des Arts
T.R.A.S.H.
Enchanted Room + T-Bernadette,
Guilherme Miotto
et Kristel Van Issum
(Programme double)

Fondation de danse
Margie Gillis
The Light Between

Festival international du film sur l'art
Atom Heart Mother / Amy Winehouse - The day she came to Dingle
Brazil with Caetano Veloso / Marianne Faithfull, A Life in Song
Corno
Crée-moi, crée-moi pas, la création au féminin
Dave Brubeck : In this own sweet way
Dietrich Fischer-Dieskau, la voix de l'âme
Fashion! Golden Eighties / Fashion ! Antifashion
From Montréal : les échos d'une ville
George Harrison: Living in the Material World
Huguette Oligny, le goût de vivre
In Search of Haydn
Je suis venu vous dire... Gainsbourg
Making a Name
Road Movie, un portrait de John Adams
Wagner's Dream
William Christie, le geste baroque / James Levine : America's Maestro
Woodstock à Tombouctou - l'art de la résistance

Festival Montréal / Nouvelles Musiques
Babaloune
Tempêtes

Nuit blanche
La nuit, on rit !

Jean-Marie Zeitouni



T.R.A.S.H. Photo : © T.r.a.s.h. dance performance/group



Studio-théâtre

SACEF
Les Week-ends de la chanson Québecor
Marie-Alice Depestre
Éric Bélanger
Clément Jacques et Tremblay
Sylvia et Sébastien Greffard
Éric Goulet
Stéphan Côté
Manu Trudel
Sophie Beaudet
Tristan Malavoy
Marième
Sagot
Viviane Audet
Chloé Lacasse

SACEF
Ma première Place des Arts
19^e édition

Nuit blanche
Toute la nuit à pleine voix, en français

Les Mélodines
Philippe Prud'homme
Victor Fournelle-Blain
Maxim Bernard

Piano nobile

PDA junior
Sons et Brioches
Baro sur le chemin des tsiganes

Avril 2013

Salle Wilfrid-Pelletier

Danse Danse et Place des Arts
Compagnie Maria Pagès
Autoretrato (Autoportrait)

Alberta Ballet
Love Lies Bleeding

Theresa Caputo

Dennis Deyoung
The Music of Styx

Maison symphonique

I Musici de Montréal
L'ivresse de l'amour

Orchestre Métropolitain
Un air de jeunesse 2.0

The Tenors

Société Pro Musica
Série Pierre-Rolland
Nicola Benedetti, violon

The Tenors



Théâtre Maisonneuve

Superfantastico, 18^e édition

Persian Play
The Private Dream

Israel Cancer Research Fund
Rita Rudner & Paul Reiser

Fondation Arts-Études et Fondation Desjardins
Le Show de la réussite

Tony Carreira
25 ans de carrière

Hôpital général juif de Montréal
Vincenzo Thoma et ses invités

Québec Issime
Cow-Boys

World Beauty Fitness and Fashion

Herbert Léonard et Michelle Torr

Fondation Maison Gilles-Carle
Chloé Ste-Marie et ses invités

Fondation Agence Ometz
Momix
Dessine-moi une étoile

Théâtre Jean-Duceppe

DUCEPPE
Le Diable rouge

Cinquième Salle

Place des Arts
Cabaret / Vous êtes libres
Anais Barbeau-Lavalette
et Émile Proulx-Cloutier

Danse Danse et Place des Arts
Sinha Danse / Constantinople
Sūnya

Studio-théâtre

SACEF
Les Week-ends de la chanson Québecor
Les jumeaux Tadros
Émilie Lévesque
France Bernard
Martina Govednik
Micaël Bilodeau
Viva Nova
Tremblay
Pierre-Louis Thérien
Éric Labelle
Christian Jacques
Charles Alnave

SACEF
Ma première Place des Arts
19^e édition
Dévoilement des demi-finalistes

Les Mélodines
Didier Dumoutier

Salle E

PdA Junior
Théâtre des confettis
Flots, tout ce qui brille voit

Mai 2013

Salle Wilfrid-Pelletier

Tuto Contugno et Pupo
La soirée des stars italiennes

Opéra de Montréal
Manon

Engelbert Humperdinck

Maison symphonique

Concours musical international de Montréal
Violon 2013

Orchestre de chambre I Musici de Montréal
Fête chorale à la française

Les Violons du Roy
Theodora

Orchestre de chambre McGill
Soirée Gala
Jan Lisiecki, piano

Orchestre Métropolitain
Strauss : 2 orchestres, 1 chef

Théâtre Maisonneuve

Festival TransAmériques
Birds with Skymirrors

Grands Ballets canadiens de Montréal
Rêve

Guts & Glory : Anthony Bourdain

Lise Dion
Le Temps qui court

Giorgia Fumanti
La Diva aux pieds nus

Théâtre Jean-Duceppe

DUCEPPE
Le Diable rouge

Festival TransAmériques
Levée des conflits
Un ennemi du peuple

Cinquième Salle

Festival TransAmériques
L'Homme atlantique
(et la maladie de la mort)
Nella Tempesta (Animale Politico Project)

SACEF
Ma première Place des Arts
19^e édition
Finale auteur-compositeur-interprète
Finale Interprète

Studio-théâtre

SACEF
Les Week-ends de la chanson Québécois
Raphaël Freynette et Paul Cournoyer
Anic Proulx
Gaétan Leclerc
Daniel Edwards
Léonard Constant et le Florchestra
Kristina & Cie
Brigitte Lemay et Dany Du Temple

Piano noble

Atelier lyrique de l'Opéra de Montréal
Concert de fin de saison

Juin 2013

Salle Wilfrid-Pelletier

Festival international de jazz de Montréal
Georges Benson
Pink Martini

Les FrancoFolies de Montréal
Les chants d'amour de Félix
Robert Charlebois : 50 ans
Salut à Claude Léveillée
Serge Lama, mes plus belles chansons

The Legend of Zelda: La symphonie des déesses

Enrico Macias
Venez tous mes amis

The Giacomo Variations
John Malkovich est Casanova

Maison symphonique

Le jeu vidéo: une histoire symphonique

Choeur classique de Montréal
Grands Choeurs d'Opéra

Festival international de jazz de Montréal
Jazz at Lincoln Center Orchestra avec Wynton Marsalis
Joshua Redman Quartet

Festival Mutek 2013
Pantha du Prince & The Bell Laboratory

Orchestre symphonique de Longueuil
Concert du printemps

Orchestre symphonique des jeunes de la Montérégie
Concert printanier

Théâtre Maisonneuve

Alliance Vivafilm
Premier Amour

Festival international de jazz de Montréal
Boz Scaggs
Chucho Valdes
Wayne Shorter, célébration 80^e anniversaire
Spectrum Road

Festival TransAmériques
Louise Lecavalier, Montréal / Fou glorieux
So blue

Les FrancoFolies de Montréal
Ne me quitte pas : Hommage à Jacques Brel
Nicola Ciccone
Paul Daraïche

Fondation de la Place des Arts
Grande Première des futures étoiles

Théâtre Jean-Duceppe

Festival international de jazz de Montréal
Charles Lloyd
Jason Moran Fats Waller
Dance Party
Ravi Coltrane
Youn Sun Nah

Cinquième Salle

Festival international de jazz de Montréal
Alexandra Stréliski
Gwilym Simcock Solo
Made in the UK
Therry Maillard Solo-Trio

Studio-théâtre

École de musique Coda
Spectacle de fin d'année

Festival international de jazz de Montréal
Salon Mayer Sound

SACEF
Les Week-ends de la chanson Québécois
Alexandre Poulin

École Lucie Grenier
Concert piano fin année

Maxim Vengerov. Photo : © Naim Chidiac



John Malkovich



Lise Dion



So Blue – Louise Lecavalier et Frédéric Tavernini. Photo : © André Cornellier



Pink Martini



Robert Charlebois



Juillet 2013

Salle Wilfrid-Pelletier

Festival international de jazz de Montréal

Belle & Sebastian
Champion & I Musici
Lyle Lovett et Chris Isaac
She & Him

Juste pour rire Galas francophones

Hommage à Jean-Marc Parent
La Technologie /
La TV - Éric Salvail
La Sexualité - Mike Ward
L'Argent - Jean-François Mercier
Le Chialage - Émanuel Bilodeau
Le Sport - Philippe Bond
Les Fêtes - Laurent Paquin
Jean-Marc Parent - JMP 2013

Just for Laughs Galas anglophones

Dane Cook
Eddie Izzard
Jay Baruchel
Joan Rivers
Kathy Griffin
Kristin Chenoweth
Seth Meyers
Whitney Cummings
Sarah Silverman

Evenko YES

Laurent Paquin. Photo : © Juste pour Rire



Éric Salvail. Photo : © Juste pour Rire



Maison symphonique

Festival international de jazz de Montréal

Soweto Gospel Choir

Théâtre Maisonneuve

Festival international de jazz de Montréal

Dr. John et Leon Russell
Émilie-Claire Barlow
Madeleine Peyroux
Martha Wainwright

Juste pour rire

André Sauvé
Ha Ha Haïti - soirée bénéfice

Just for Laughs Festival

Bar Mitzvah
Danny Bhoy
Dave Chappelle

Films Séville

Hot-dog
Louis Cyr

Théâtre Jean-Duceppe

Festival international de jazz de Montréal

Benoît Charest et le Terrible
Orchestre de Belleville
Kurt Rosenwinkel Quartet
Macy Gray & David Murray
Orchestre national de jazz de Montréal
Preservation Hall jazz Band
The Brubeck Brothers Quartet
hommage à Dave Brubeck

Juste pour rire

Billy Tellier
Galoff et les Chick'N'Swell
Jérémy Demay
Laurent Paquin
L'Ereure est humaine

Oliver Jones. Photo : © Victor Diaz Lamich



Cinquième Salle

Festival international de jazz de Montréal

Enrico Pieranunzi Solo
Harold Lopez-Nussa, Solo-Trio
Oliver Jones Solo
Nikki Yanofsky (Privé TD)
Thomas Enhco, Solo-Trio
Vic Vogel Solo

Compétitions Coupe du monde de danse

Juste pour rire
Bande artistique
Claudia Tagbo
Kheiron
On se met le monde Ado
Les Grandes Entrevues

Just for Laughs

Coffe Town
Homegrown
Marc Maron
New faces 1
New faces 2
NF Characters
NF Unrepped
Variety Top 10

Studio-théâtre

Festival international de jazz de Montréal

Salon Mayer Sound

Juste pour rire

Masque et Nez
Sexe illégal

Just for Laughs

Deb Giovanini
Godfrey
Steve Patterson

Émilie-Claire Barlow.
Photo : © Ian Brown / Six Media



Août 2013

Théâtre Maisonneuve

Federation CJA

David Broza

Festival des films du monde

A thousand times goodnight
Cha cha cha
Chce sie zyc
Feed me
Het Vonnis
Hítac
Itaker- Vietato agli italiani
Ivan Syn Amira
Jappeloup, l'étoffe d'un champion
La maison du pêcheur
Landes
L'autre maison
Miraklet
Monica Z
Spieltrieb
The Ferry
The Red Robin
Westen
Zendegi Moshtarak

Cinquième Salle

Juste pour rire

Les Grandes Entrevues

Orchestre symphonique de Montréal

La Virée classique

Plaisanterie musicale
Menahem Pressler et l'ultime sonate de Shubert
Mozart et Haydn : une amitié musicale
La clarinette de Mozart à Widmann
Deux grands maîtres réunis
Kent Nagano et Kit Armstrong
Angela Hewitt en formation intime
Da Costa dans Beethoven et Mozart
Trio avec piano
The History of the Devil

Studio-théâtre

Orchestre symphonique de Montréal

La Virée classique

Le jeune prodige Kit Armstrong pour la première fois à Montréal
Hyeyoon Park en récital
Pleins feux sur Andrew Wan
La jeunesse à l'honneur
Tout simplement, Mozart!
Quatuors Schumann et Calidore
Place à la relève!

Preservation Hall Jazz Band





Programmes et services

La Place des Arts est un carrefour où se croisent tous les publics, toutes les formes d'arts de la scène et des créateurs de tous horizons dans un environnement en constante évolution, dédié à la découverte et à l'enchantement.

Voici en 15 clins d'œil, un aperçu des multiples dimensions de la Place des Arts.

PDA Junior, un succès qui ne se dément pas

La création du spectacle *Pinocchio* du Théâtre Tout à Trac à la Cinquième Salle, une coproduction de la Place des Arts, a été un des temps forts de la cinquième saison de PDA Junior.

Cette série de spectacles destinés à un public jeune connaît un succès qui ne se dément pas.

En 2012-2013, 27 représentations ont eu lieu devant 5 977 enfants... et parents.

Photo : © Jérémie Battaglia



Le Salon urbain, pour un événement réussi!

Inauguré en 2012 et offert en location, le Salon urbain de la Place des Arts est vite devenu un lieu recherché.

Conçu par le consortium d'architectes Sid Lee Architecture et Aedifica, cet espace enveloppant et élégant s'est attiré des louanges pour son design unique.

Conférences, lancements, expositions, cocktails, réceptions privées, voici l'endroit branché pour un événement réussi.

Photo : © Caroline Bergeron



Un site web renouvelé

Le site web de la Place des Arts a fait peau neuve. Plus dynamique, plus convivial, plus riche et... multiplateforme; aussi agréable à consulter sur un ordinateur, une tablette qu'un téléphone intelligent.

Ce site redynamisé vient aussi appuyer l'essor de la vente de billets en ligne.

La majorité des billets de spectacles vendus par la Place des Arts sont maintenant achetés par notre site web.

Photo : © Place des Arts





Un succès remarquable au bénéfice de la Fondation de la Place des Arts

La soprano Natalie Choquette a assuré la direction artistique de la *Grande Première des futures étoiles*, principal événement de financement de la Fondation de la Place des Arts.

Mettant en vedette des artistes en émergence, l'événement a notamment permis de rendre hommage au mécène David B. Sela.

La troisième édition de cette soirée-bénéfice a été un succès remarquable, avec des recettes de 230 000 \$.

Merci à madame Carolyn et monsieur Richard J. Renaud, présidents d'honneur de l'événement.

Sur la photo : Natalie Choquette, David B. Sela, Myriam Sela et Nadia Moretto
Photo : © Place des Arts



Une Rentrée nocturne fort courue

Pour la troisième année consécutive, les jeunes mécènes de la Fondation de la Place des Arts ont organisé *La Rentrée nocturne*.

Cette soirée-bénéfice, dont les recettes contribueront au financement des activités d'initiation et de sensibilisation aux arts, a connu un succès sans précédent.

La participation de près de 400 jeunes mécènes a permis d'amasser plus de 60 000 \$.

Photo : © Chloé La Forest



Bornes de lecture pour billets électroniques

Toutes les salles de la Place des Arts sont maintenant pourvues, à leur entrée, de bornes de lecture pour billets électroniques pouvant s'afficher sur un téléphone intelligent.

Place des Arts évolue au diapason de son public.

Cette nouvelle technologie facilite aussi la gestion des événements avec une information immédiate et précise sur l'occupation des salles.

Photo : © Place des Arts



Des étudiantes de l'UQÀM exposent à la Place des Arts

À la suite d'un concours, trois étudiantes de l'École des arts visuels et médiatiques de l'UQÀM ont exposé leur œuvre sur la mosaïque d'écrans de l'Espace culturel Georges-Émile-Lapalme.

Lueurs explorait le thème du voyeurisme en inversant les rôles, le public étant l'objet des regards indiscrets.

Le projet a aussi valu à Laurence Blache, Orlane Brouillet et Héloïse Guillaumin une bourse de 6 000 \$.

Bravo à ces étudiantes talentueuses.

Photo : © Place des Arts

Des arbres perchés

Un nouvel aménagement paysager a été réalisé sur l'Esplanade de la Place des Arts, entre la Salle Wilfrid-Pelletier et la Maison symphonique.

Ce verdissement de nos aires extérieures s'est même étiré sur les édicules de quelques puits de lumière, qui ont été aménagés dans la foulée de ces travaux extérieurs pour amener un peu de lumière naturelle à l'intérieur de la Place des Arts.

Photo : © Place des Arts

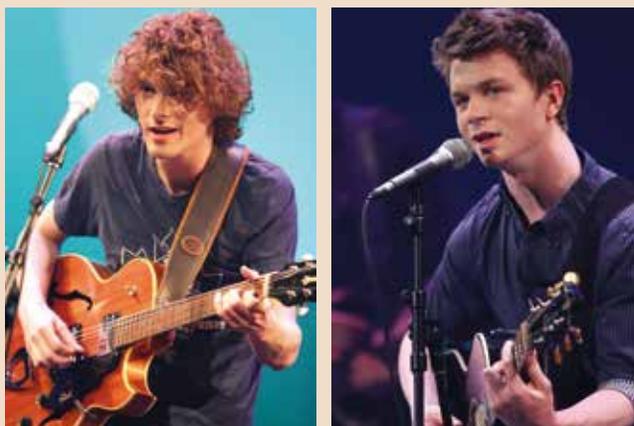


Philippe Brach et David Fleury des noms à retenir

La 19^e édition de l'incontournable concours *Ma première Place des Arts* a couronné Philippe Brach dans la catégorie Auteur-compositeur-interprète et David Fleury dans la catégorie Interprète.

Ce concours, l'un des plus prestigieux révélateurs de talents de la chanson francophone au Québec, se perpétue à travers un partenariat entre la Place des Arts et la Société pour l'avancement de la chanson d'expression française.

Photo : © Michel Parent



Méga projections sur la Place des Arts

La Place des Arts a participé à la Fête de Montréal, en mai, en accueillant des milliers de personnes sur l'Esplanade venues admirer des vidéoprojections géantes sur les murs extérieurs du Théâtre Maisonneuve.

Cinq studios multimédia ont participé à ce « mapping architectural » appuyé par des performances en direct de chanteurs populaires.

La Fête de Montréal, organisée par le Quartier des spectacles célèbre la créativité de notre métropole sous toutes ses formes.

Fête de Montréal 2013, Quartier des spectacles. Photo : © Damien Thiberge



28 000 insomniaques!

La 10^e édition de *Nuit Blanche à Montréal*, événement de clôture du festival hivernal Montréal en lumière a fait défiler 28 000 personnes sur le quadrilatère de la Place des Arts, dont 9 000 personnes dans nos salles et foyers qui ont bourdonné d'activité jusqu'au petit matin.

À la Cinquième Salle, ce sont les finissants de l'École nationale de l'humour qui ont tenu le public éveillé.

Photo : © Place des Arts





Vive Montréal et ses festivals!

Montréal est l'une des rares villes d'Amérique du Nord où des foules nombreuses peuvent se rassembler sans crainte soir après soir, permettant à notre métropole d'offrir une succession unique de festivals populaires.

En 2012-2013, la Place des Arts a accueilli une dizaine de festivals pour quelques centaines de spectacles en salle et des millions de plaisanciers sur son Esplanade.

Dans cette abondance, un coup de chapeau pour l'éclatante 25^e édition des FrancoFolies de Montréal.

FrancoFolies de Montréal. Photo : © Frédérique Ménard-Aubin



Incroyable Dali!

Le public s'est déplacé en grand nombre pour assister à trois présentations commentées du monumental rideau de scène peint par Dali lui-même qui a inspiré le spectacle de cirque *La Verità* de Daniele Finzi Pasca, coproduit par la Place des Arts.

Cette œuvre du grand maître espagnol a été réalisée à New York en 1944.

Plus de 2 300 personnes ont voulu voir de près cette fresque qui était à l'abri des regards depuis 60 ans!

Photo : © Compagnie Finzi Pasca



Nouvelle fosse d'orchestre à la Salle Wilfrid-Pelletier

La réputation de la Place des Arts tient aussi à la qualité de ses équipements. La fosse d'orchestre de la Salle Wilfrid-Pelletier, essentielle pour des spectacles d'opéra ou des comédies musicales, a été renouvelée.

Elle a deux configurations, une pour les petits orchestres et l'autre pouvant accueillir 90 musiciens.

Lorsque cette fosse n'est pas requise, un système de levage l'amène au niveau du plancher pour ajouter 78 places au parterre. Ces équipements dataient des années 80.

Photo : © Place des Arts



Artistes au travail

La Place des Arts, lieu de diffusion des arts de la scène, est aussi un lieu de création.

En 2012-2013, notre programme de résidences d'artistes, a permis à 15 compagnies artistiques d'avoir accès à des salles, des équipements et des services pour élaborer, en nos murs, des œuvres originales, dans des disciplines telles la danse, le théâtre ou le cirque.

Ces activités ont représenté 250 jours de répétition.

Sinha Danse. Photo : © Luc Sénécal

Suivi des exigences législatives et gouvernementales

Emploi et qualité de la langue française

Dans le cadre de la Politique relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, la direction des relations publiques a répondu aux demandes d'ordre linguistique soumises par les unités administratives et a veillé à la mise en application de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration adoptée en mars 2011.

Accès à l'information et protection des renseignements personnels

La Société s'assure du respect des dispositions législatives en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels.

Conformément au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels, la Société a diffusé sur son site Internet les règles de gouvernance et de régie interne de la Société, la liste des membres du conseil d'administration, le Code d'éthique des administrateurs, l'organigramme, la politique et le plan d'action de développement durable, la politique sur la prévention et le contrôle de la violence et le harcèlement au travail, la convention de confidentialité et de non divulgation des renseignements personnels, le rapport annuel, les renseignements relatifs aux contrats octroyés par la Société ainsi que le plan de classification documentaire. La Société dispose également d'une Politique de gestion documentaire qui prévoit notamment la destruction sécuritaire des documents à caractère nominatif ou confidentiel.

La Société n'a reçu aucune demande d'accès à l'information entre le 1^{er} septembre 2012 et le 31 août 2013.

La diversité : une valeur ajoutée

La Société de la Place des Arts adhère au plan d'action gouvernemental *La diversité : une valeur ajoutée*.

Mesure 1.3 du plan d'action gouvernemental

Assurer une meilleure représentation de la diversité culturelle dans le secteur de la culture et des communications et sensibiliser l'industrie des communications quant à son impact possible sur les préjugés et le racisme.

Moyens d'action de la Place des Arts

En vue d'apporter son appui aux artistes issus des communautés culturelles, la Place des Arts a proposé les moyens d'action suivants :

- mise en disponibilité de lieux de résidence et de production;
- diffusion de spectacles et partenariats.

Actions réalisées

La Place des Arts et ses partenaires, le Conseil des arts de Montréal, le MAI et Vision Diversité soutiennent le Prix de la Diversité qui vise à mettre en valeur les musiques du monde et métissées et à encourager la carrière professionnelle de musiciens issus de la diversité culturelle de Montréal. Les lauréats 2012, membres du groupe Ayrad, ont bénéficié d'une résidence de création au Studio-théâtre de la Place des Arts où ils ont ensuite donné une représentation publique. La Place des Arts a présenté, en collaboration avec Vision Diversité, dans le cadre des séries *Vitrines des expressions locales métissées* et *Rythmes du monde*, des spectacles d'artistes québécois issus de la diversité tels Ayrad, le Balkan HotClub et Sarava, dans son espace public. Deux concerts présentés dans la série PdA Junior ont été créés en partenariat avec Vision Diversité : *Les Rythmes d'Afrique au cœur du Québec* et *La Route des gitans*. En outre, la Place des Arts a diffusé, à la Cinquième Salle, en collaboration avec le Festival du monde arabe, un autre spectacle dédié au jeune public, *Ali au pays d'Alice*, un heureux mélange de musique arabe et québécoise, et a accueilli, dans l'Espace culturel Georges-Émile Lapalme durant trois semaines, des spectacles de danse et de musique présentés par le Festival du monde arabe.

Enfin, une exposition soulignant le 50^e anniversaire du discours de Martin Luther King organisée par l'événement *Le Mois de l'histoire des noirs* fut présentée dans notre salle d'exposition, en février 2013.

Réduction des dépenses

En vertu de la Loi 100 adoptée en mars 2010, le gouvernement du Québec s'est fixé pour objectifs le retour à l'équilibre budgétaire et la réduction de la dette en 2013-2014. À cet effet, les sociétés d'État ont présenté des plans d'action pour la période 2010-2014 permettant le contrôle et la diminution des dépenses de fonctionnement, selon les spécifications prescrites par la loi. En date du 31 août 2013, la Société a entièrement réalisé les réductions prévues à son plan d'action répondant ainsi aux exigences gouvernementales.

Éthique et déontologie

Aucun manquement au Code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics n'a été constaté au cours de la dernière année. Le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de la Société de la Place des Arts est reproduit dans ce rapport annuel.

Au cours de l'année, la Société a adopté le code d'éthique applicable à tout son personnel, en y intégrant la Déclaration des valeurs de l'administration publique québécoise.

Financement des services publics

Conformément aux spécifications de la politique de financement des services publics du gouvernement du Québec, la Société a procédé, au cours du dernier exercice financier, aux travaux suivants :

- maintien d'un registre de ses tarifs;
- évaluation des coûts totaux des produits et services tarifés;
- détermination du niveau de financement des produits et services tarifés.

Le tableau suivant présente les résultats de ce travail.

Financement des services publics. Rapport sur la tarification

Revenus provenant de la tarification	Méthode de fixation du tarif	Date de la dernière révision tarifaire	Mode d'indexation du tarif	Revenus de tarifications perçus	Coûts des biens et services	Niveau de financement atteint	Niveau de financement visé	Justification de financement visé
Location de salles	Valeur marchande	Septembre 2012	IPC	4 075 622	10 420 586	39 %	38 %	Promouvoir la diffusion de la culture
Location commerciale	Valeur marchande	Juin 2012	IPC	2 251 312	2 543 147	89 %	97 %	Augmenter les revenus autonomes
Stationnements	Valeur marchande	Septembre 2012	Refixation	2 850 215	4 485 537	64 %	62 %	Récupérer les coûts
Bars et vestiaires	Valeur marchande	Juin 2012	Refixation	1 159 918	1 551 407	75 %	74 %	Récupérer les coûts
Billetterie	Valeur marchande	Septembre 2012	Refixation	3 374 436	5 501 956	61 %	63 %	Promouvoir la diffusion de la culture
Autres revenus	Valeur marchande	Septembre 2012	Refixation	712 457	666 776	107 %	73 %	Augmenter les revenus autonomes
Total				14 423 960	25 169 409	57 %	56 %	
Revenus provenant d'une autre source que la tarification								
Subventions				11 218 043				
Fonds de diffusion				1 173 427				
Programme d'accessibilité aux arts				523 742				
Services aux producteurs				1 549 999				
Revenus financiers				174 118				
Autres revenus (Ristourne, taxes, échanges, etc.)				1 397 549				
Coûts non liés à la prestation des services								
Fonds de diffusion					3 698 455			
Programme d'accessibilité aux arts					823 995			
Coûts récupérés					1 549 999			
Amortissement et dette reliés au Musée					1 404 379			
Total des revenus et dépenses à l'État des résultats				30 460 838	32 646 237			

Pour les biens et services pouvant être tarifés : aucun.

Rémunération

Les membres du conseil d'administration, à l'exception du président-directeur général, ne sont pas rémunérés. Ils ont droit au remboursement de leurs dépenses dans le cadre de leurs fonctions.

Le calcul de la rémunération des cinq dirigeants les mieux payés de la Société tient compte du salaire annuel de base, du boni annuel lorsqu'il est versé et des primes d'assurance collective assumées par l'employeur. La rémunération du président-directeur-général est déterminée par décret du gouvernement, selon les conditions régissant les titulaires d'un emploi supérieur à temps plein.

Rémunération et avantages des cinq dirigeants les mieux rémunérés de la Société en 2012-2013

Président-directeur général, Marc Blondeau	177 332 \$
Directeur de la programmation, Michel Gagnon	132 531 \$
Directeur des finances et de l'administration, Christian Ruel	47 029 \$ *
Directrice des services à la clientèle, Monique Lacas	116 676 \$
Directrice des relations publiques, Denise Melillo	113 064 \$

* Date de début : 6 mai 2013

Assurance collective

Les dirigeants de la Place des Arts souscrivent à l'assurance collective SSQ-Vie. Ce régime assure les protections du régime personnel d'encadrement des secteurs public et parapublic du Québec. Les taux de prime applicables sont déterminés par l'assureur annuellement et reflètent des taux de primes à assumer par l'employé et par l'employeur. Les primes assumées par l'employeur reflètent un montant fixe pour l'assurance accident maladie selon la protection choisie et un pourcentage pour l'assurance salaire de longue durée et complémentaire d'assurance salaire de longue durée.

Développement durable : Suivi des actions du Plan d'action de développement durable

Les actions 1 et 2 répondent à l'objectif gouvernemental 1

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable. Favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.

Action 1

Objectif organisationnel

Promouvoir le développement durable auprès du personnel et des clientèles externes (spectateurs, artistes, producteurs, résidents, locataires et fournisseurs)

Action	Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du <i>Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation des personnels de l'administration publique</i>
Indicateurs	1. Taux d'employés rejoints par les activités de sensibilisation au développement durable 2. Taux d'employés ayant acquis une connaissance suffisante de la démarche pour l'intégrer à ses activités régulières
Cibles	1. 80 % du personnel sensibilisé 2. 50 % du personnel ayant une connaissance suffisante de la démarche pour l'intégrer à leurs activités régulières
Résultats	Articles dans le journal des employés au sujet du développement durable Promotion des événements <i>Jour de la Terre</i> (Défi climat) et <i>En ville sans ma voiture</i> Participation à différentes formations offertes par le CIDD 100 % des nouveaux employés de l'accueil et des bars sensibilisés au DD

Action 2

Objectif organisationnel

Promouvoir le développement durable auprès du personnel et des clientèles externes (spectateurs, artistes, producteurs, résidents, locataires et fournisseurs)

Action	Sensibiliser les clientèles externes à l'importance du développement durable (spectateurs, artistes, producteurs, résidents, locataires et fournisseurs de la Place des Arts)
Indicateur	Taux de personnes rejointes par les activités de sensibilisation au développement durable
Cible	75 % des clientèles externes rejointes par la campagne de sensibilisation
Résultat	Incitation à utiliser des traiteurs écoresponsables lors des différentes réceptions tenues à la Place des Arts

L'action 3 répond à l'objectif gouvernemental 6

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.

Action 3

Objectif organisationnel

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein de la Société

Action	Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la <i>Politique pour un gouvernement écoresponsable</i>
Indicateur	État d'avancement de la mise en œuvre du cadre de gestion environnementale de la Société, de mesures contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale et de la mise en œuvre des pratiques d'acquisitions écoresponsables
Cible	Adoption d'un cadre de gestion environnementale et mise en œuvre des activités pour contribuer directement à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale
Résultats	Mise à niveau et poursuite de l'opération du centre de récupération des matières recyclables Poursuite de la certification Niveau 2 <i>Ici on recycle</i> de Recyc-Québec Dépôt et mise en œuvre du plan de gestion environnemental 2011-2012

L'action 4 répond à l'objectif gouvernemental 7

Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services.

Action 4

Objectif organisationnel

Instaurer des pratiques pour réduire la consommation d'énergie et d'eau potable

Action	Obtenir la certification BOMA Best
Indicateur	Demande de certification complétée suivant les critères du programme de performance environnementale BOMA Best
Cible	Certification <i>Visez vert</i> de BOMA

L'action 5 répond à l'objectif gouvernemental 18
Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux.

Action 5

Objectif organisationnel
Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement de la Société

Action	S'assurer de l'application des critères de développement durable dans les projets de construction, de rénovation et d'entretien des infrastructures
Indicateur	Critères d'évaluation des documents d'appels d'offres
Cible	L'intégration optimale des impératifs de développement durable dans la réalisation des travaux
Résultat	Poursuite du projet d'aménagement de l'Esplanade extérieure

L'action 6 répond à l'objectif gouvernemental 21
Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel.

Action 6

Objectif organisationnel
Respecter le concept architectural original de la Place des Arts et mettre en valeur les œuvres d'art

Action	Conserver l'architecture originale de certains bâtiments et voir à restaurer les œuvres d'art
Indicateurs	1. Intégration réussie des nouveaux projets de construction et de rénovation 2. L'état d'avancement des travaux de restauration des œuvres d'art
Cibles	1. L'enrichissement du complexe culturel de la Place des Arts 2. La réalisation de 50 % des travaux de restauration des œuvres d'art
Résultats	Actualisation et modernisation de l'éclairage des foyers de la Salle Wilfrid-Pelletier notamment en restaurant les lettres d'origine Poursuite de la mise en valeur et de la restauration des œuvres d'art

L'action 7 répond à l'objectif gouvernemental 24
Favoriser la participation à la vie collective.

Action 7

Objectif organisationnel
Privilégier l'accessibilité du grand public à la culture par les événements et les festivals se déroulant sur son site et dans ses salles

Action	Privilégier l'accessibilité du grand public à la culture
Indicateurs	1. Nombre d'activités tenues dans l'Espace culturel Georges-Émile-Lapalme
Cibles	1. Saisons 2011-2012, 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015
Résultat	208 activités tenues dans l'Espace culturel Georges-Émile-Lapalme en 2012-2013

Code d'éthique et de déontologie des Administrateurs de la Société de la Place des Arts de Montréal

Préambule

Considérant que les membres du conseil de la Société de la Place des Arts de Montréal (ci-après « La Société ») doivent se doter d'un Code d'éthique et de déontologie dans le respect des principes et règles édictés par le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (ci-après appelé « le Règlement ») adopté dans le cadre de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (L.R.Q., c.M-30, a 3.0.1 et 3.0.2 ; 1997, c.6, a.1) ainsi qu'en vertu de la *Loi sur la Gouvernance des sociétés d'État* (L.R.Q., chapitre G-1.02, a.15, al 4).

Considérant que ces Lois et le Règlement prévoient des principes d'éthique et des règles de déontologie applicables aux Administrateurs de la Société;

Considérant que les membres du conseil d'administration souhaitent préciser les modalités d'application de ces Lois et du Règlement et ajouter, à ces normes légales, des paramètres additionnels propres à la Société;

Considérant qu'aucune des dispositions du présent Code ne doit être interprétée comme ayant pour effet de restreindre la portée de ces dispositions législatives ou réglementaires;

Considérant que la Société s'est dotée d'outils nécessaires pour assurer la mise en application de ce Code;

Compte tenu de ce qui précède, les membres du conseil d'administration de la Société adoptent le Code d'éthique et de déontologie qui suit.

1. Définitions

Dans le présent Code, à moins que le contexte n'indique un sens différent :

- a) « **Administrateur** » désigne un membre du conseil d'administration de la Société nommé par le gouvernement;
- b) « **Administrateur qui exerce ses fonctions à temps plein** » désigne le président-directeur général;
- c) « **Comité** » désigne le comité de gouvernance et d'éthique du conseil conformément à la *Loi sur la Gouvernance des sociétés d'État*;
- d) « **Conflit d'intérêts** » désigne toute situation réelle, apparente, potentielle ou éventuelle, dans laquelle un Administrateur ou un Dirigeant pourrait être porté à favoriser une personne (y compris lui-même et les personnes auxquelles il est lié) au détriment d'une autre. Toute situation susceptible de porter atteinte à la loyauté, l'intégrité ou le jugement est également couverte par la présente définition;
- e) « **Conjoint** » comprend les époux ainsi que les personnes vivant maritalement l'un avec l'autre depuis plus d'un an;
- f) « **Conseil** » désigne le conseil d'administration de la Société;
- g) « **Contrat** » comprend un contrat projeté;
- h) « **Contrôle** » ou « **Contrôles** » désigne la détention directe ou indirecte, par une personne, de valeurs mobilières, incluant des parts sociales, conférant plus de 50 % des droits de vote ou de participation, sans que ce droit ne dépende de la survenance d'un événement particulier, ou permettant d'élire la majorité des administrateurs;
- i) « **Dirigeant** » à l'égard de la Société, désigne le président-directeur général qui en est le principal dirigeant ou toute personne qui assume des responsabilités de direction sous l'autorité immédiate du président-directeur général dont l'embauche et les conditions d'emploi sont soumises à l'approbation du Conseil;
- j) « **Entreprise** » désigne toute forme que peut prendre l'organisation de la production de biens ou de services ou de toute autre affaire à caractère commercial, industriel ou financier et tout regroupement visant à promouvoir certaines valeurs, intérêts ou opinions ou à exercer une influence sur les autorités publiques; toutefois cela ne comprend pas la Société ni une association ou un regroupement à but non lucratif qui ne présente aucun lien financier avec la Société ni d'incompatibilité avec les objets de la Société;

- k) « **Entreprise liée** » désigne toute personne morale et toute société à l'égard desquelles la Société détient directement ou indirectement des valeurs mobilières, incluant des parts sociales, conférant plus de 10 % des droits de vote ou de participation;
- l) « **Personnes liées** » sont des personnes liées à un Administrateur ou à un Dirigeant, les personnes ayant un lien par le sang, le mariage, l'union civile, l'union de fait ou l'adoption ; aux fins du présent Code, lui sont également liés l'enfant d'une personne ayant un lien par le mariage, l'union civile, l'union de fait ou l'adoption, un membre de sa famille immédiate vivant sous le même toit, la personne à laquelle un Administrateur ou un Dirigeant est associé ou la société de personnes dont il est associé, la personne morale dont l'Administrateur détient directement ou indirectement 10 % ou plus d'une catégorie de titres comportant droit de vote, la personne morale qui est contrôlée par l'Administrateur ou le Dirigeant ou par une personne liée (voir définition plus haut) ou par un groupe de ces personnes agissant conjointement; toute personne qu'un Administrateur ou un Dirigeant pourrait être porté à favoriser en raison de sa relation avec elle ou un tiers, de son statut, de son titre ou autre;
- m) « **Information confidentielle** » désigne toute information ayant trait à la Société, aux tendances d'une industrie ou d'un secteur ou toute information de nature stratégique, qui n'est pas connue du public et qui, si elle était connue d'une personne qui n'est pas un Administrateur ou un Dirigeant, serait susceptible de lui procurer un avantage quelconque ou de compromettre la réalisation d'une opération à laquelle la Société participe;
- n) « **Loi** » désigne la *Loi sur la Société de la Place des Arts de Montréal*, (L.R.Q., c. S-11.03), telle qu'amendée et modifiée à l'occasion;
- o) « **Lois** » désigne la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (L.R.Q., c.M-30, a 3.0.1 et 3.0.2 ; 1997, c.6, a.1) et la *Loi sur la Gouvernance des sociétés d'État* (L.R.Q., chapitre G-1.02, a.15, al 4);
- p) « **Premier dirigeant** » désigne le président-directeur général expressément en excluant les Dirigeants;
- q) « **Règlement** » désigne le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (L.R.Q., c.M-30, a 3.0.1 et 3.0.2 ; 1997, c.6, a.1) en vertu de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif*;
- r) « **Règlement de régie interne** » désigne le règlement de régie interne adopté par la Société tel qu'amendé ou modifié de temps à autre;
- s) « **Secrétaire du Conseil** » désigne la personne qui exerce cette fonction;
- t) « **Société** » désigne la Place des Arts de Montréal.

2. Dispositions générales

- 2.1** Le présent Code a pour objet d'établir les principes d'éthique et les règles de déontologie de la Société. Les principes d'éthique tiennent compte de la mission de la Société, des valeurs qui sous-tendent son action et de ses principes généraux de gestion. Les règles de déontologie portent sur les devoirs et obligations des Administrateurs et Dirigeants.
- 2.2** Le présent Code s'applique aux Administrateurs et Dirigeants de la Société. Il s'applique également au Secrétaire du Conseil.
- 2.3** Le présent Code est établi conformément aux Lois, au Règlement et au Règlement de régie interne de la Société. Il reflète et, le cas échéant, complète les dispositions de ces derniers.
- 2.4** Aux termes du présent Code, le fait d'être membre actif ou dirigeant de la Fondation de la Place des Arts ne peut constituer un Conflit d'intérêts.

3. Principes d'éthique et règles générales de déontologie

- 3.1** L'Administrateur ou le Dirigeant dans le cadre de son mandat est nommé pour contribuer à la réalisation de la mission de la Société. Dans ce cadre, il doit mettre à profit ses connaissances, ses aptitudes, son expérience et son intégrité de manière à favoriser l'accomplissement efficient, équitable et efficace des objectifs assignés à la Société par la Loi et la bonne administration des biens qu'elle possède comme mandataire de l'État. Sa contribution doit être faite dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité. Il doit entretenir à l'égard de toute personne et de la Société des relations fondées sur le respect, la coopération et le professionnalisme.
- 3.2** L'Administrateur est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la Loi, le Règlement ainsi que ceux établis par le présent Code. Le Dirigeant est également tenu de respecter ces règles dans la mesure où elles lui sont applicables. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent aux Administrateurs et Dirigeants. Il doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles. L'Administrateur ou le Dirigeant qui représente la Société ou qui, à la demande de la Société, exerce des fonctions d'Administrateur ou de Dirigeant dans un autre organisme ou une Entreprise, ou en est membre, est tenu aux mêmes obligations.
- 3.3** Dans l'exercice de ses fonctions, l'Administrateur ou le Dirigeant doit maintenir à jour ses connaissances et avoir un jugement professionnel indépendant, dans le meilleur intérêt de la Société. Il a le devoir de prendre connaissance, de promouvoir le respect et de se conformer au présent Code, aux Lois et aux règlements applicables ainsi qu'aux politiques, directives et règles fixées par la Société.
- 3.4** L'Administrateur ou le Dirigeant doit investir le temps nécessaire à la maîtrise des dossiers soumis au Conseil et à ses comités.
- 3.5** L'Administrateur ou le Dirigeant doit, dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, respecter la mission de la Société et être bien informé sur ses activités. Sa présence à des spectacles et à des activités d'animation est inhérente à l'accomplissement de son mandat et assure une rétroaction informée sur les dossiers de la Société.
- 3.6** L'Administrateur ou le Dirigeant ne peut confondre les biens de la Société avec les siens; il ne peut utiliser, à son profit ou au profit d'un tiers, les biens de la Société ni l'Information confidentielle obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions. Ces obligations subsistent même après qu'il ait cessé d'occuper ses fonctions.
- 3.7** L'Administrateur ou le Dirigeant ne doit rechercher, dans l'exercice de ses fonctions, que l'intérêt de la Société à l'exclusion de son propre intérêt et de celui de tiers.
- 3.8** L'Administrateur ou le Dirigeant ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même, une Personne liée à l'Administrateur ou au Dirigeant ou un tiers. Il ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou avantage autres que ceux d'une valeur modeste et d'usage. Tout cadeau, marque d'hospitalité ou avantage ne correspondant pas à ces critères doit être retourné au donneur ou à l'État.

Au sens de cet article, la Société considère que les billets de spectacle et les permis de stationnement attribués aux Administrateurs sont des outils de travail nécessaires à l'accomplissement de leur tâche et ne sauraient être considérés comme un cadeau, une marque d'hospitalité, un avantage ou une rétribution.

Modifié le 28 novembre 2012 : CA 2012-35

- 3.9** L'Administrateur ou le Dirigeant ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ni leur accorder aucune garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le Conseil peut être appelé à prendre.
- 3.10** L'Administrateur ou le Dirigeant se doit de respecter les restrictions et d'appliquer les mesures de protection en regard de l'Information confidentielle. Il ne doit communiquer de l'Information confidentielle qu'aux personnes autorisées à la connaître. Il a la responsabilité de prendre des mesures visant à protéger la confidentialité des informations auxquelles il a accès.

3.11 L'Administrateur ou le Dirigeant est tenu à la discrétion quant à toute Information confidentielle dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information reçue. En outre, les délibérations du Conseil, les positions défendues par ses membres ainsi que les votes de ces derniers sont confidentiels.

3.12 L'Administrateur ou le Dirigeant qui assume des obligations vis-à-vis d'autres entités peut parfois se trouver en situation de Conflits d'intérêts. Dans le cas où le présent Code ne prévoit pas la situation, il doit déterminer si son comportement respecte ce à quoi la Société peut raisonnablement s'attendre du comportement d'un Administrateur ou d'un Dirigeant dans ces circonstances. Il doit également déterminer si une personne raisonnablement bien informée conclurait que les intérêts qu'il détient dans l'autre entité risquent d'influencer ses décisions et de nuire à son objectivité et à son impartialité dans l'exercice de ses fonctions à la Société.

3.13 Dans un délai raisonnable après son entrée en fonction, un Administrateur ou un Dirigeant doit organiser ses affaires personnelles de manière à ce qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions, et à éviter les intérêts incompatibles avec les intérêts de la Société ou les Conflits d'intérêts entre ses intérêts personnels et les obligations de ses fonctions. Il doit prendre, le cas échéant, toute mesure nécessaire pour se conformer aux dispositions du présent Code.

3.14 L'Administrateur ou le Dirigeant ne peut, dans l'exercice de ses fonctions, traiter avec une personne qui a cessé d'être Administrateur ou Dirigeant de la Société depuis moins d'un an si cette dernière agit pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Société est partie et sur laquelle cette personne détient de l'information non disponible au public.

3.15 Après avoir cessé d'exercer ses fonctions, nul Administrateur ou Dirigeant ne doit divulguer une Information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'Information confidentielle non disponible au public concernant la Société ou un autre organisme ou Entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la date de cessation de ses fonctions. Dans l'année qui suit cette date, il lui est interdit d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Société est partie et sur laquelle il détient de l'Information confidentielle non disponible au public.

3.16 L'Administrateur ou le Dirigeant doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toutes considérations partisans.

3.17 Le président du Conseil, l'Administrateur qui exerce ses fonctions à temps plein ou le Premier dirigeant doit faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

3.18 Le président du Conseil, l'Administrateur qui exerce ses fonctions à temps plein ou le Premier dirigeant qui a l'intention de présenter sa candidature à une charge publique électorale doit en informer le secrétaire général du Conseil exécutif. Le Dirigeant, à l'exception du Premier dirigeant, doit quant à lui en informer le président du Conseil et le Premier dirigeant.

3.19 Le président du Conseil, l'Administrateur qui exerce ses fonctions à temps plein ou le Premier dirigeant qui veut se porter candidat à une charge publique électorale doit se démettre de ses fonctions.

4. Devoirs et obligations des Administrateurs et Dirigeants eu égard aux Conflits d'intérêts

4. A) Prévention des Conflits d'intérêts

4.1 L'Administrateur ou le Dirigeant doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions ou dans une situation jetant un doute raisonnable sur sa capacité d'exercer ses fonctions avec une loyauté sans partage. L'Administrateur ou le Dirigeant doit éviter de se trouver dans une situation où lui ou une Personne liée pourrait tirer, directement ou indirectement, profit d'un contrat conclu par la Société ou de l'influence du pouvoir de décision de cet Administrateur ou Dirigeant, selon le cas, en raison des fonctions qu'il occupe au sein de la Société. Le Premier dirigeant de la Société ou le Dirigeant doit également éviter d'occuper des fonctions ou d'être lié par des engagements qui l'empêchent de consacrer le temps et l'attention que requiert l'exercice normal de ses fonctions.

4.2 L'Administrateur qui exerce une fonction à temps plein au sein de la Société ou le Dirigeant ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une Entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Société. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence. Dans l'intervalle, les articles 4.3, 4.4, 4.6 et 4.9 s'appliquent. Tout autre Administrateur ayant un intérêt dans une Entreprise doit, sous peine de révocation, se conformer aux dispositions des articles 4.3, 4.4, 4.6 et 4.9.

4. B) Dénonciation et abstention

4.3 L'Administrateur, le Dirigeant qui :

- a) est partie à un contrat avec la Société; ou
- b) a un intérêt direct ou indirect dans une Entreprise partie à un contrat avec la Société ou est Administrateur ou Dirigeant ou employé de cette Entreprise; doit divulguer par écrit au président du Conseil la nature et l'étendue de son intérêt.

Il en est de même de l'Administrateur ou du Dirigeant qui a un autre intérêt direct ou indirect dans toute question considérée par le Conseil. L'Administrateur doit s'abstenir de délibérer et de voter sur toute question reliée à cet intérêt et éviter de tenter d'influencer la décision s'y rapportant. Il doit également se retirer de la réunion pour la durée des délibérations et du vote sur cette question. Ce fait doit être consigné au procès-verbal des délibérations du Conseil.

4.4 La divulgation requise à l'article 4.3 se fait, dans le cas d'un Administrateur, lors de la première réunion :

- a) au cours de laquelle le contrat ou la question concernée est à l'étude ;
- b) suivant le moment où l'Administrateur qui n'avait aucun intérêt dans le contrat ou la question concernée en acquiert un;
- c) suivant le moment où l'Administrateur acquiert un intérêt dans le contrat déjà conclu; ou
- d) suivant le moment où devient Administrateur toute personne ayant un intérêt dans un contrat ou une question sous étude.

4.5 Le Dirigeant qui n'est pas Administrateur doit effectuer la divulgation requise à l'article 4.3 immédiatement après :

- a) avoir appris que le contrat ou la question concernée a été ou sera à l'étude lors d'une réunion;
- b) avoir acquis l'intérêt, s'il l'acquiert après la conclusion du contrat ou la décision concernée; ou
- c) être devenu Dirigeant, s'il le devient après l'acquisition de l'intérêt. Le Dirigeant ne peut tenter d'aucune façon d'influencer la décision des Administrateurs.

4.6 L'Administrateur ou le Dirigeant doit effectuer la divulgation requise à l'article 4.3 dès qu'il a connaissance d'un contrat visé par cet article et qui, dans le cadre de l'activité commerciale normale de la Société, ne requiert pas l'approbation des Administrateurs.

4.7 Les articles 4.3 à 4.6 s'appliquent également lorsque l'intérêt concerné est détenu par une Personne liée à l'Administrateur ou au Dirigeant.

4.8 L'Administrateur ou le Dirigeant doit dénoncer par écrit au président du Conseil les droits qu'il peut faire valoir contre la Société, en indiquant leur nature et leur valeur, dès la naissance de ces droits ou dès qu'il en a connaissance.

4.9 L'Administrateur ou le Dirigeant doit remettre au président du Conseil, dans les trente jours de sa nomination et avant le 30 septembre de chaque année, une déclaration en la forme revue de temps à autre par la Société et contenant les informations suivantes :

- a) le nom de toute Entreprise publique dans laquelle il détient plus de 1 % des valeurs mobilières ou des biens, incluant des parts sociales;
- b) le nom de toute Entreprise privée dans laquelle il détient plus de 10 % des valeurs mobilières ou des biens, incluant des parts sociales;
- c) le nom de toute Entreprise pour laquelle il exerce des fonctions ou dans laquelle il a un intérêt direct ou indirect sous forme de créance, droit, priorité, hypothèque ou avantage financier ou commercial significatif; et
- d) le nom de son employeur et la personne morale, la société ou l'Entreprise dont il est propriétaire, actionnaire, administrateur, dirigeant ou contrôleur;
- e) à l'exception de la Fondation de la Place des Arts, le nom de toute association y compris toute entreprise culturelle dans laquelle il exerce des fonctions d'administrateur ou de dirigeant ou une influence significative ainsi que les objets visés par cette association ou cette entreprise. L'Administrateur ou le Dirigeant pour qui les dispositions des paragraphes a) à e) ne trouvent pas d'application doit remplir une déclaration à cet effet et la remettre au président du Conseil. L'Administrateur ou le Dirigeant doit également produire une telle déclaration dans les trente jours de la survenance d'un changement significatif à son contenu. Les déclarations remises en vertu du présent article sont traitées de façon confidentielle.

4.10 Le vote d'un Administrateur donné en contravention des dispositions du présent Code, ou alors que l'Administrateur est en défaut de produire la déclaration visée par l'article 4.9, ne peut être déterminant.

4.11 Le président du Conseil remet les déclarations reçues en application des articles 4.3 à 4.9 au Secrétaire du Conseil de la Société qui les tient à la disposition du Comité de gouvernance et d'éthique si requis dans le cadre de l'exercice de son mandat.

De plus, le Secrétaire de la Société avise le président du Conseil et le Comité de gouvernance et d'éthique de tout manquement aux obligations prévues aux articles 4.3 à 4.9 dès qu'il en a connaissance.

4.12 L'Administrateur ou le Dirigeant peut aviser la Société à l'avance de l'identité des sociétés ou autres entités à l'égard desquelles il souhaite se retirer des discussions du Conseil ou d'un comité concernant leurs activités.

4.13 Dans tous les cas où un sujet peut susciter un Conflit d'intérêts lié à la fonction ou à la personne d'un Administrateur ou d'un Dirigeant ou s'il s'agit d'une société ou entité déclarée par l'Administrateur ou le Dirigeant conformément à l'article 4.12, le Secrétaire du Conseil applique la procédure de délibérations relative aux Conflits d'intérêts prévue à l'annexe 1 du présent Code.

4.14 L'Administrateur qui est membre du Comité de vérification du Conseil, ne peut avoir un intérêt dans la Société. Il ne peut, en outre, accepter de la Société des honoraires en contrepartie de consultation, de services-conseils ou tout autre service semblable.

4. C) Dispenses

4.15 Le présent Code ne s'applique pas :

- a) à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement à la gestion duquel l'Administrateur ou le Dirigeant ne participe ni directement ni indirectement;
- b) à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'une fiducie sans aucun droit de regard dont le bénéficiaire ne peut prendre connaissance de la composition;
- c) à la détention du nombre minimal d'actions requises pour être éligible comme administrateur d'une personne morale;
- d) à un intérêt qui, de par sa nature et son étendue, est commun à la population en général ou à un secteur particulier dans lequel œuvre l'Administrateur qui n'exerce pas une fonction à temps plein au sein de la Société ou ses filiales;
- e) à un contrat d'assurance responsabilité des Administrateurs; ou
- f) à la détention de titres émis ou garantis par un gouvernement ou une municipalité à des conditions identiques pour tous.

4.16 Le présent Code n'a pas pour effet d'empêcher le Premier dirigeant ou un Dirigeant de se prononcer sur des mesures d'application générale relatives aux conditions de travail au sein de la Société par lesquelles il serait visé.

5. Application du Code

5.1 Le présent Code fait partie des obligations professionnelles de l'Administrateur et du Dirigeant. Ils s'engagent à en prendre connaissance et à le respecter, de même que toute directive ou instruction particulière qui pourrait être fournie quant à son application. Ils doivent de plus confirmer annuellement leur adhésion au Code. En cas de doute sur la portée ou l'application d'une disposition, il appartient à l'Administrateur et au Dirigeant de consulter le Comité.

5.2 Dans les trente jours de l'adoption du présent Code par le Conseil, chaque Administrateur ou Dirigeant doit produire au président du Conseil et au Secrétaire du Conseil de la Société l'attestation contenue à l'annexe 2. Chaque nouvel Administrateur ou Dirigeant doit faire de même dans les trente jours de sa nomination à ce poste.

5.3 Le Secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif est l'autorité compétente pour l'application du présent Code à l'égard du président du Conseil et des autres Administrateurs nommés par le gouvernement.

5.4 Le président du Conseil est l'autorité compétente à l'égard de tout Dirigeant nommé par la Société et du Secrétaire du Conseil.

5.5 Le Comité peut recommander au Conseil, aux conditions qu'il détermine, de dispenser un Administrateur ou un Dirigeant d'une ou de plusieurs dispositions du présent Code, s'il est d'avis que cette dispense ne porte pas atteinte à l'objet du présent Code décrit à l'article 2.1, et que les dispositions de la Loi et du Règlement sont respectées. Le Secrétaire du Conseil appuie le Comité dans cette fonction.

5.6 Le Comité peut donner des avis aux Administrateurs et aux Dirigeants sur l'interprétation des dispositions du présent Code et leur application à des cas particuliers, même hypothétiques. Il n'est pas tenu de limiter un avis aux termes contenus dans la demande.

5.7 Le Comité doit :

- a) réviser annuellement le présent Code et soumettre toute modification au Conseil pour approbation;
- b) engager et encadrer le processus d'élaboration et d'évaluation du Code d'éthique et de déontologie;
- c) assurer la formation et l'information des Administrateurs et Dirigeants quant au contenu et aux modalités d'application du présent Code;

d) donner son avis et fournir son soutien au Conseil (à la Société) et à tout Administrateur ou Dirigeant confronté à une situation problématique;

e) traiter toute demande d'information relative au présent Code;

f) faire enquête de sa propre initiative ou sur réception d'allégations, sur toute irrégularité au présent Code.

5.8 Le Comité peut consulter et recevoir des avis de conseillers ou experts externes sur toute question qu'il juge à propos.

5.9 Le Comité et l'autorité compétente concernée préservent l'anonymat des plaignants, requérants et informateurs à moins d'intention manifeste à l'effet contraire. Ils ne peuvent être contraints de révéler une information susceptible de dévoiler leur identité, sauf si la Loi ou le tribunal l'exige.

5.10 Le Secrétaire assiste le Comité et le président du Conseil dans leurs travaux concernant l'application du présent Code. Il tient des archives où il conserve notamment des déclarations, divulgations et attestations qui doivent être transmises en vertu du présent Code ainsi que les rapports, décisions et avis consultatifs en matière d'éthique et de déontologie. En outre, il doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité des informations fournies par les Administrateurs et les Dirigeants en application du présent Code.

5.11 L'Administrateur ou le Dirigeant qui connaît ou soupçonne l'existence d'une violation au présent Code, incluant une utilisation ou une communication irrégulière d'information confidentielle ou un Conflit d'intérêts non divulgué, doit la dénoncer au Comité. Cette dénonciation doit être faite de façon confidentielle et devrait contenir l'information suivante :

- a) l'identité de l'auteur ou des auteurs de cette violation;
- b) la description de la violation;
- c) la date ou la période de survenance de la violation;
- d) une copie de tout document qui soutient la dénonciation.

5.12 Un Administrateur ou un Dirigeant de la Société peut, de sa propre initiative, déposer une plainte contre un Administrateur ou un Dirigeant auprès de l'autorité compétente.

5.13 Afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave, l'autorité compétente peut relever provisoirement de ses fonctions l'Administrateur ou le Dirigeant (celui-ci avec rémunération) à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie.

5.14 Lorsqu'un manquement à l'éthique ou à la déontologie est reproché à un Administrateur ou à un Dirigeant, le Comité est chargé de recueillir toute information pertinente. Il fait rapport de ses constatations à l'autorité compétente concernée et lui recommande les mesures appropriées, s'il y a lieu.

5.15 Un Administrateur ou un Dirigeant ne contrevient pas aux dispositions du présent Code s'il a préalablement obtenu un avis favorable du Comité aux conditions suivantes :

- a) l'avis a été obtenu avant que les faits sur lesquels il se fonde ne se réalisent;
- b) l'avis a été déposé auprès du Conseil;
- c) les faits pertinents ont tous été intégralement dévoilés au Comité de façon exacte et complète; et
- d) l'Administrateur ou le Dirigeant s'est conformé à toutes les prescriptions de l'avis.

Code d'éthique et de déontologie des Administrateurs de la Société de la Place des Arts de Montréal

6. Processus disciplinaire

6.1 Sur conclusion d'une contravention à la Loi, au Règlement ou au présent Code, l'autorité compétente impose l'une ou l'autre des sanctions suivantes :

- a) s'il s'agit d'un Dirigeant, toute sanction appropriée, laquelle peut aller jusqu'au congédiement;
- b) s'il s'agit d'un Administrateur, la réprimande, la suspension d'une durée maximale de trois mois ou la révocation.

Toutefois, lorsque l'autorité compétente est le Secrétaire général associé visé à l'article 5.3, la sanction est imposée par le Secrétaire général du Conseil exécutif. En outre, si la sanction proposée consiste en la révocation d'un Administrateur public nommé ou désigné par le gouvernement, celle-ci ne peut être imposée que par ce dernier ; dans ce cas, le Secrétaire général du Conseil exécutif peut immédiatement suspendre l'Administrateur public pour une période d'au plus trente jours.

6.2 L'autorité compétente fait part à l'Administrateur ou au Dirigeant des manquements reprochés ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée. L'Administrateur ou le Dirigeant peut, dans les sept jours qui suivent la communication de ces manquements, fournir ses commentaires au Comité. Il peut également demander d'être entendu par le Comité à ce sujet.

6.3 Dans le cas d'une contravention à l'article 4.2, l'autorité compétente constate par écrit la révocation du contrevenant.

6.4 L'Administrateur ou le Dirigeant doit rendre compte et restituer à la Société les profits qu'il a réalisés ou l'avantage qu'il a reçu en raison ou à l'occasion d'une contravention aux dispositions du présent Code.

6.5 Le vote d'un Administrateur donné en contravention des dispositions du présent Code ou lié à une telle contravention, ou alors que l'Administrateur est en défaut de produire la déclaration visée par l'article 4.10, ne peut être déterminant.

7. Entrée en vigueur

Le présent Code est entré en vigueur par résolution du Conseil le 29 septembre 2008 et modifié le 28 novembre 2012. Il remplace le Code d'éthique des Administrateurs de la Société adopté le 30 juin 1999 (CA 99-15) modifié le 27 février 2002.

Annexe 1

Procédure de délibérations relative aux conflits d'intérêts

De façon à gérer les situations potentielles de Conflit d'intérêts, la procédure ci-après décrite est suivie par le Secrétaire de la Société :

- 1.** Lorsqu'un sujet inscrit à l'ordre du jour d'une réunion du Conseil ou d'un comité comporte la possibilité d'un Conflit d'intérêts lié à la fonction ou à la personne d'un Administrateur de la Société ou s'il s'agit d'une entité ou société déclarée par l'Administrateur qui ne peut pas participer aux délibérations sur ce sujet, le Secrétaire :
 - a) doit en informer le président dès qu'il en a la connaissance;
 - b) expédie une note à cet effet ou avise verbalement l'Administrateur concerné;
 - c) ne transmet pas à l'Administrateur concerné les documents relatifs à ce sujet et note cette mesure à son dossier;
 - d) consigne au mémoire des délibérations de la réunion le fait que ce membre du Conseil s'est retiré de la réunion ou s'est abstenu de participer à la discussion ou à un vote éventuel en raison de ses intérêts;
 - e) extrait le passage sur le sujet du mémoire de délibérations de la réunion concernée avant de le transmettre à l'Administrateur concerné.
- 2.** En tout temps ou lorsqu'un sujet inscrit à l'ordre du jour d'une réunion du Conseil ou d'un comité soulève un Conflit d'intérêts ou une apparence de Conflit d'intérêts concernant un Administrateur, ce dernier doit en aviser le Secrétaire qui applique les dispositions ci-dessus à chaque fois que ce sujet revient à l'ordre du jour d'une réunion.
- 3.** Lorsqu'un sujet abordé en séance peut avoir un lien personnel, familial ou d'affaires avec un membre du Conseil d'administration, ce dernier doit le soulever.

Le Secrétaire en fait alors mention au mémoire de délibérations, de même que du fait que ce membre du Conseil se retire de la réunion ou s'abstient de participer à la discussion et au vote éventuel.
- 4.** Dans l'éventualité d'un désaccord sur la nécessité de prendre les dispositions prévues aux présentes, un membre du Conseil peut en discuter avec le président du Conseil ou avec le Conseil.

Annexe 2

Déclaration d'adhésion au Code d'éthique et de déontologie des Administrateurs et Dirigeants

Déclaration d'adhésion au Code d'éthique et de déontologie.
Ce formulaire est joint au document à l'intention des membres.

Résultats financiers

Au 31 août 2013 soit à la fin de l'exercice financier, la Société de la Place des Arts enregistre un déficit de 2 185 399 \$. Il est en grande partie attribuable à la réduction des revenus de subventions du gouvernement occasionnée par les changements à la norme SP 3410 (sur les paiements de transfert) et à la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux (RLRQ, chapitre s-37.01)*. Sans cette modification de norme, la Société présente un déficit de 225 560 \$. L'impact de ces changements est expliqué dans les notes complémentaires aux états financiers.

Les postes de services professionnels, de communication et d'administration ont tous diminué afin de satisfaire aux exigences de la Loi 100 et contribuer à réduire notre déficit budgété. Notons toutefois que des charges inhabituelles et non-récurrentes ont augmenté et apparaissent au poste « autres charges ». Celui-ci s'élève à 713 967 \$ alors qu'il était de 336 014 \$ l'an dernier. Les célébrations du 50^e anniversaire de la Place des Arts ont occasionné des dépenses ponctuelles. Il a également fallu radier une mauvaise créance exceptionnelle.

Au 31 août 2013, l'excédent cumulé de la Société est de 6 117 547 \$ alors qu'il était de 8 302 946 \$ à pareille date en 2012.

Revenus

Les revenus autonomes de la Société atteignent, cette année, 18 992 000 \$ et représentent 88,6 % du budget de fonctionnement. Ils sont toutefois en baisse de 2 % par rapport à l'an dernier. Le nombre de spectacles a diminué de 2 % et le nombre de spectateurs a diminué de 4% en 2013. La Salle Wilfrid-Pelletier, la plus grande salle de la Place des Arts avec près de 3 000 fauteuils, a connu une baisse d'activité significative qui explique en grande partie une diminution de 5,7 % des revenus de location de salles en 2013. Les revenus de commandites ont diminué de 53 % et s'élèvent à 241 421\$. Cette baisse marquée s'explique en grande partie par la fin de notre relation d'affaires avec notre représentant. Les services aux producteurs ont moins bien fait que l'année dernière, enregistrant une baisse de 36 %. Certains des spectacles produits ou coproduits par la Société n'ont pas connu le succès attendu. La diminution du nombre de spectacles dans la Salle Wilfrid-Pelletier, a également pesé sur les résultats de ce poste. Toutefois, il importe de noter l'augmentation des revenus de billetterie qui ont progressé de 2,8 %. Une modification à notre structure de frais de services explique cette progression. Les revenus associés aux services auxiliaires ont crû de 14 %, notamment en raison d'une augmentation des revenus de stationnement et de location du Salon urbain. Les revenus de location commerciale ont également augmenté de 7 %.

L'ensemble des subventions et virements de subventions totalisent 11 218 043 \$ en 2013. La subvention de fonctionnement pour l'exercice s'élève à 2 436 527 \$. La subvention annuelle de base du ministère a été réduite de 280 700 \$ afin de respecter les obligations budgétaires du gouvernement. La subvention de fonctionnement représente 11,4 % des revenus affectés à nos activités d'exploitation, comparativement à 13 % l'année dernière. Les subventions du gouvernement pour les immobilisations ont diminué de 2 169 570 \$ ou 21 % pour passer de 10 408 732 \$ en 2012 à 8 239 162 \$ en 2013. Cette baisse est due aux changements comptables évoqués plus haut.

Charges

Dans l'ensemble, les charges de la Société ont diminué de 700 373 \$ ou 2 % par rapport à l'exercice précédent, réduisant ainsi l'impact de la baisse de nos revenus autonomes. À l'exclusion des dépenses d'amortissement, ces charges ont connu une baisse de 4 %. À quelques exceptions près, tous les postes de dépenses ont été réduits. Les salaires et avantages sociaux totalisent 8 947 060 \$, soit une réduction de 6,3 % par rapport à l'année précédente. L'écart s'explique en partie par des coûts salariaux à l'événement moindres et l'attrition de certains postes.

Programme d'accessibilité aux arts

Il est important de noter qu'une contribution nette de 45 455 \$ a été investie dans le développement du programme d'accessibilité aux arts. Cet investissement a été financé en partie à même les revenus d'exploitation de la Société et surtout par une contribution de 250 000 \$ de la Fondation de la Place des Arts. L'an dernier, l'investissement net a été de 221 269 \$.

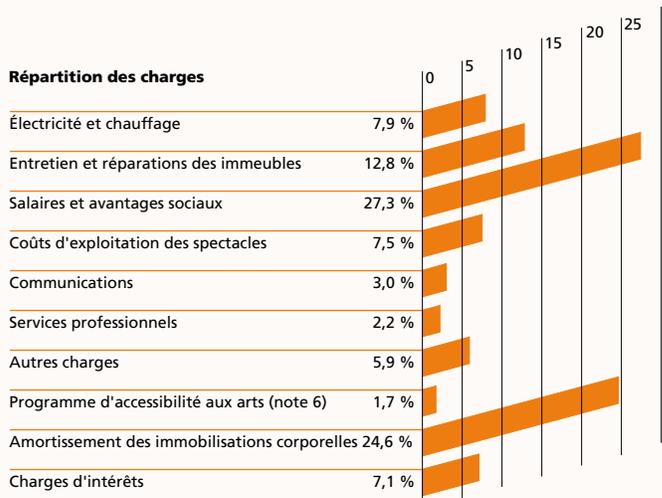
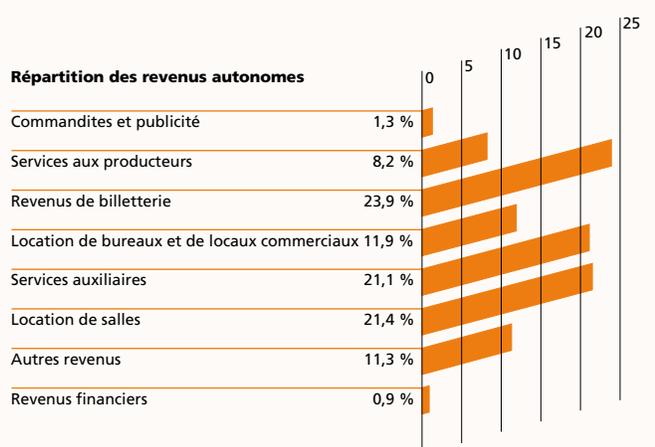
Service de la dette

La dette à long terme de la Société au 31 août 2013 s'élève à 60 928 600 \$ comparativement à 56 057 769 \$ à la fin de l'exercice précédent.

Ces dettes à long terme sont garanties par des subventions accordées par le gouvernement, via des hypothèques mobilières sans dépossession. Les subventions sont suffisantes pour pourvoir aux paiements des intérêts et au capital dus en regard de chaque emprunt, c'est-à-dire aux dates et pour les sommes prévues à chacun des calendriers de remboursement. Ces subventions sont assujetties au vote annuel des crédits appropriés par le gouvernement du Québec. Elles sont comptabilisées durant l'année où elles ont été votées.

Maintien de l'actif

Dans le cadre du programme de maintien de l'actif, le gouvernement du Québec a autorisé la Société à effectuer des travaux dans le but de maintenir les équipements et les édifices en bon état et à procéder à des achats d'équipements spécialisés et de scène nécessaires à la prestation d'un service de haute qualité. Au cours du dernier exercice, les investissements en immobilisations ont totalisé 7 431 249 \$.



Les états financiers de la Société de la Place des Arts de Montréal (« la Société ») ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public ainsi que la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux* (RLRQ, chapitre S-37.01). Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de la Société, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Marc Blondeau
Président-directeur général



Christian Ruel
Directeur des finances et de l'administration

Montréal, le 9 décembre 2013

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société de la Place des Arts de Montréal, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 août 2013, l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit assortie d'une réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

La Société de la Place des Arts de Montréal n'a pas comptabilisé au 31 août 2013 à l'état de la situation financière un montant de 72 975 545 \$ relativement à des subventions à recevoir du gouvernement du Québec concernant des immobilisations financées ou devant être financées par emprunts. Cette situation constitue une dérogation à la nouvelle norme comptable sur les paiements de transfert (Normes comptables canadiennes pour le secteur public) qui prévoit la comptabilisation des subventions lorsqu'elles sont autorisées par le gouvernement à la suite de l'exercice de son pouvoir habilitant et que la Société a satisfait aux critères d'admissibilité. Par ailleurs, l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux* (RLRQ, chapitre S-37.01), entré en vigueur le 14 juin 2013, énonce que la seule partie d'une subvention qui doit être comptabilisée est celle qui est exigible dans l'exercice de la Société de la Place des Arts de Montréal et autorisée par le Parlement dans l'année financière du gouvernement. La non-inscription de ces subventions à recevoir du gouvernement du Québec, comme le prescrit la loi, entraîne une sous-évaluation des subventions reportées du gouvernement du Québec de 71 015 706 \$, une surévaluation des subventions du gouvernement du Québec de 6 019 782 \$, une sous-évaluation du virement des subventions reportées du gouvernement du Québec de 7 979 621 \$, ainsi qu'une surévaluation du déficit annuel et une sous-évaluation de l'excédent cumulé de 1 959 839 \$ pour l'exercice clos le 31 août 2013.

Opinion avec réserve

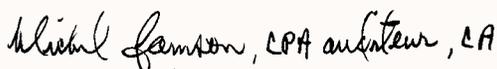
À mon avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société de la Place des Arts de Montréal au 31 août 2013, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, les états financiers présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société de la Place des Arts de Montréal au 31 août 2013 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution financière pour l'exercice clos à cette date selon les conventions comptables qui sont énoncées dans la note 2 des états financiers et complétées, notamment, par l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux* (RLRQ, chapitre S-37.01).

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, à l'exception des changements apportés aux méthodes comptables relatives aux instruments financiers et aux paiements de transfert, expliqués à la note 3, ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec par intérim,



Michel Samson, CPA auditeur, CA

Montréal, le 9 décembre 2013

État des résultats et de l'excédent cumulé

de l'exercice clos le 31 août 2013

	2013 Budget ⁽¹⁾ (note 4)	2013	2012
Revenus			
Subventions du gouvernement du Québec (note 5)	4 576 669 \$	10 675 689 \$	5 360 593 \$
Virement des subventions reportées du gouvernement du Québec (note 10)	8 479 364	542 354	8 040 221
Location de salles	3 984 733	4 075 622	4 321 589
Services auxiliaires	3 703 858	4 010 133	3 523 457
Location de bureaux et de locaux commerciaux	2 177 751	2 251 312	2 101 745
Revenus de billetterie	4 312 268	4 547 864	4 424 288
Services aux producteurs	1 202 377	1 549 999	2 431 702
Commandites et publicité	551 000	241 422	517 750
Programme d'accessibilité aux arts (note 6)	294 604	273 742	263 109
Contribution de la Fondation (note 7)	250 000	250 000	280 000
Revenus financiers	180 000	174 118	179 295
Autres revenus	1 436 522	1 868 583	1 680 919
	31 149 146	30 460 838	33 124 668
Charges			
Salaires et avantages sociaux	8 343 012	8 947 060	9 548 519
Entretien et réparations des immeubles	4 010 812	4 172 809	4 574 596
Électricité et chauffage	2 298 000	2 567 945	2 413 859
Achats, entretien et réparations d'équipement	423 000	553 163	697 402
Services professionnels	716 300	727 000	788 866
Communications	1 344 279	967 337	1 112 570
Coûts d'exploitation des spectacles	2 132 810	2 457 708	2 433 428
Administration générale	531 575	381 818	427 740
Assurances et taxes	241 250	262 324	222 385
Charges d'intérêts	2 150 969	2 304 194	2 420 159
Amortissement des immobilisations corporelles	8 439 781	8 021 715	7 606 694
Programme d'accessibilité aux arts (note 6)	504 679	569 197	764 378
Autres charges	313 408	713 967	336 014
	31 449 875	32 646 237	33 346 610
Déficit annuel	(300 729)	(2 185 399)	(221 942)
Excédent cumulé au début	8 302 946	8 302 946	8 524 888
Excédent cumulé à la fin	8 002 217 \$	6 117 547 \$	8 302 946 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

(1) Selon les données présentées dans le budget 2012-2013 de la Société, déposé le 24 septembre 2012

État de la situation financière

au 31 août 2013

	2013	2012
Actifs financiers		
Encaisse	12 829 478 \$	12 850 841 \$
Débiteurs	1 136 931	2 105 678
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	-	75 526 755
	13 966 409	90 483 274
Passifs		
Dépôts - Locations et ventes de billets	4 691 696	4 650 937
Fournisseurs et frais courus (note 8)	5 263 739	6 596 497
Intérêts courus à payer	503 537	441 164
Emprunts (note 9)	15 243 781	21 344 334
Subventions reportées du gouvernement du Québec (note 10)	20 864 907	93 254 859
Dettes à long terme (note 11)	60 928 600	56 057 769
	107 496 260	182 345 560
Dettes nettes	(93 529 851)	(91 862 286)
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 12)	99 332 852	99 923 318
Coûts reportés des productions	216 774	199 149
Charges payées d'avance	97 772	42 765
	99 647 398	100 165 232
Excédent cumulé (note 4)	6 117 547 \$	8 302 946 \$
Obligations contractuelles (note 17)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,



Jean Laurin



Denis Piché

État de la variation de la dette nette

de l'exercice clos le 31 août 2013

	2013 Budget	2013	2012
Déficit annuel	(300 729) \$	(2 185 399) \$	(221 942) \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(7 431 248)	(29 946 873)
Amortissement des immobilisations corporelles	8 439 781	8 021 715	7 606 694
	8 439 781	590 467	(22 340 179)
Acquisition des charges payées d'avance	-	(158 948)	(66 183)
Utilisation des charges payées d'avance	-	103 940	65 000
Acquisition des coûts reportés des productions	-	(1 389 282)	(842 406)
Utilisation des coûts reportés des productions	-	1 371 657	758 807
	-	(72 633)	(84 782)
Augmentation de la dette nette	8 139 052	(1 667 565)	(22 646 903)
Dette nette au début	(91 862 286)	(91 862 286)	(69 215 383)
Dette nette à la fin	(83 723 234) \$	(93 529 851) \$	(91 862 286) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie

de l'exercice clos le 31 août 2013

	2013	2012
Activités de fonctionnement		
Déficit annuel	(2 185 399) \$	(221 942) \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	8 021 715	7 606 694
Subventions du gouvernement du Québec	3 277 556	
Virement des subventions reportées du gouvernement du Québec	(542 354)	(8 040 221)
Amortissement de la prime, de l'escompte et des frais d'émission de la dette à long terme	-	35 725
	8 571 518	(619 744)
Variation des actifs et des passifs reliés au fonctionnement :		
Débiteurs	968 747	(500 958)
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	-	9 011 141
Coûts reportés des productions	(17 625)	(83 599)
Charges payées d'avance	(55 007)	(1 183)
Dépôts - Locations et ventes de billets	40 759	(1 768 585)
Fournisseurs et frais courus	(736 650)	939 300
Intérêts courus à payer	62 373	(24 459)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	262 597	7 571 657
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(7 625 756)	(11 254 327)
Activités de financement		
Augmentation d'une dette à long terme	14 114 100	13 000 000
Diminution de la dette à long terme	(9 243 269)	(8 635 225)
Emprunts	(6 100 553)	(4 821 672)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(1 229 722)	(456 897)
Diminution de l'encaisse	(21 363)	(4 759 311)
Encaisse au début	12 850 841	17 610 152
Encaisse à la fin	12 829 478 \$	12 850 841 \$
Intérêts versés au cours de l'exercice	2 226 912 \$	2 392 970 \$
Intérêts reçus au cours de l'exercice	174 118 \$	179 295 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Constitution et objets

La Société de la Place des Arts de Montréal (« la Société »), personne morale au sens du Code civil constituée par la *Loi sur la Société de la Place des Arts de Montréal* (RLRQ, chapitre S-11.03), a pour objets d'exploiter une entreprise de diffusion des arts de la scène et d'administrer la Place des Arts de Montréal ou tout autre établissement dont le gouvernement lui confie la gestion.

Ces activités ont particulièrement pour but de procurer un lieu de résidence aux organismes artistiques majeurs, de favoriser l'accessibilité aux diverses formes d'arts de la scène et de promouvoir la vie artistique et culturelle au Québec.

En vertu de l'article 32 de sa loi constitutive, la Société finance ses activités sur les sommes qu'elle reçoit et les crédits accordés annuellement à cette fin par le Parlement. Le surplus, s'il en est, est conservé par la Société à moins que le gouvernement n'en décide autrement.

La Société a été reconnue organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et elle est par conséquent admissible à l'exemption d'impôt prévue pour ces organismes.

2. Principales méthodes comptables

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la Société utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

La préparation des états financiers de la Société par la direction, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments faisant l'objet d'estimations sont la durée de vie utile des immobilisations et la provision pour congés de maladie et vacances. Les résultats réels peuvent différer des meilleures estimations faites par la direction.

Instruments financiers

Les actifs financiers sont constitués des éléments d'actifs qui pourraient être consacrés à rembourser les passifs existants ou à financer des activités futures. L'encaisse et les débiteurs sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement.

Les passifs financiers sont constitués des fournisseurs et frais courus autres que les avantages sociaux à payer et les provisions pour congés de maladie, des intérêts courus à payer, des emprunts et des dettes à long terme de la Société évalués au coût ou au coût après amortissement.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale.

Constatation des revenus

Subventions

Les subventions relatives aux immobilisations corporelles et à leur maintien comportant des stipulations grevant leur utilisation et répondant à la définition d'un passif sont reportées et comptabilisées aux résultats à titre de subventions du gouvernement du Québec jusqu'à concurrence du montant autorisé lorsque les conditions d'admissibilité sont satisfaites.

Les subventions liées au fonctionnement ne comportant aucune stipulation grevant leur utilisation sont comptabilisées aux résultats à titre de subventions du gouvernement du Québec jusqu'à concurrence du montant autorisé lorsque les conditions d'admissibilité sont satisfaites.

Autres revenus

Les revenus provenant de la prestation de services et des ventes sont comptabilisés dans la période à laquelle ils se rapportent et sont soumis aux conditions suivantes :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- La livraison a eu lieu et les services ont été rendus;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie représentent l'encaisse incluant les découverts ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition, s'il y a lieu.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Société ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Provision pour congés de maladie

Les obligations découlant des congés de maladies accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Le coût comprend le matériel, la main-d'œuvre directe, les frais directs ainsi que les frais de financement durant les travaux. Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, soit :

Bâtisses	40 ans
Améliorations et réparations majeures aux bâtisses	10 ans
Équipement et accessoires de scène	10 ans
Mobilier et équipement de bureau	10 ans
Autres équipements	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels informatiques	3 ans

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Société de fournir des biens et des services ou lorsque la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. La moins-value est portée à l'état des résultats de l'exercice pendant lequel la dépréciation est déterminée.

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté compte tenu qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises étrangères.

3. Modifications comptables**SP 1201 « Présentation des états financiers »**

Le 1^{er} septembre 2012, la Société a adopté le chapitre SP 1201, « Présentation des états financiers ». Ce chapitre modifie et remplace le chapitre SP 1200, « Présentation des états financiers ». Les principales modifications sont les suivantes :

Les gains et pertes de réévaluation sont présentés dans un nouvel état financier.

L'excédent ou le déficit cumulé est présenté comme étant le total de l'excédent ou du déficit cumulé lié aux activités et des gains et pertes de réévaluation cumulés.

L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière de la Société.

SP 3410 « Paiements de transfert »

Le 1^{er} septembre 2012, la Société a adopté prospectivement le chapitre SP 3410, « Paiements de transfert ». Ce chapitre, qui modifie et remplace l'ancien chapitre SP 3410, « Paiements de transfert », établit des normes sur la façon de comptabiliser et de présenter les paiements de transfert versés à des particuliers, à des organisations ou à d'autres gouvernements, tant du point de vue du cédant que de celui du bénéficiaire. L'application de cette norme a eu des répercussions sur les résultats de l'exercice, sur l'excédent cumulé, sur l'état de la situation financière et sur l'état de la variation de la dette nette au 31 août 2013.

Au 31 août 2013, cette modification a eu pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants :

Subventions du gouvernement du Québec	6 019 782 \$
Virement des subventions reportées du gouvernement du Québec	(7 979 621)
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	(72 975 545)
Subventions reportées du gouvernement du Québec	(71 015 706)
Excédent cumulé au 31 août 2013	(1 959 839)

SP 3450 « Instruments financiers »

Le 1^{er} septembre 2012, la Société a adopté prospectivement le chapitre SP 3450, « Instruments financiers ». Ce nouveau chapitre établit des normes de comptabilisation et d'évaluation des actifs financiers, des passifs financiers et des dérivés non financiers.

Les principaux éléments de ce chapitre sont les suivants :

Les éléments compris dans le champ d'application du chapitre sont classés dans l'une ou l'autre des deux catégories d'évaluation : juste valeur, ou coût ou coût après amortissement.

Jusqu'à ce qu'un élément soit décomptabilisé, les gains et les pertes découlant de la réévaluation à la juste valeur sont présentés dans l'état des gains et pertes de réévaluation.

De nouvelles obligations d'information sur les éléments présentés ainsi que sur la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers ont été ajoutées et sont présentées à la note 18.

En date du 1^{er} septembre 2012, la Société :

a comptabilisé tous ses actifs financiers et ses passifs financiers dans son état de la situation financière et classé les éléments conformément aux catégories prescrites par le SP 3450;

a appliqué les critères prescrits par le SP 3450 pour identifier les actifs financiers et les passifs financiers qui doivent être évalués à la juste valeur;

a appliqué prospectivement les dispositions relatives à l'évaluation du présent chapitre.

L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière de la Société.

4. Excédent cumulé

Comme mentionné à la note 3, la Société a adopté la norme relative au chapitre SP 3410, « Paiements de transfert ». L'impact de l'adoption est présenté ci-dessous. La Société a contracté des dettes à long terme à la suite d'acquisitions d'immobilisations. Ces dettes seront remboursées, en partie ou en totalité, à l'aide de contributions annuelles du gouvernement au cours des exercices futurs. Ces contributions seront comptabilisées à titre de revenus dans l'exercice où elles seront autorisées par le gouvernement et où la Société satisfera aux conditions d'admissibilité. Puisque cette comptabilisation des revenus n'est pas synchronisée avec la comptabilisation de la charge d'amortissement, il s'ensuit un décalage entre la comptabilisation des revenus de subventions du gouvernement du Québec et celle de la charge d'amortissement des immobilisations.

La Société a adopté le budget 2013 avant l'entrée en vigueur, le 14 juin 2013, de l'article 1.1. de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux (RLRQ, chapitre S-37.01)*. La Société s'étant conformée à cet article, le budget ne tient donc pas compte de l'application de ce dernier à la suite de l'adoption du chapitre SP 3410, « Paiements de transfert ».

Ainsi, au 31 août 2013, les subventions du gouvernement du Québec reportées relatives au financement des acquisitions d'immobilisations au montant de 71 015 706 \$ et les subventions du gouvernement du Québec à recevoir afférentes au montant de 72 975 545 \$ ont été renversées aux résultats de l'exercice en diminution des revenus de subvention résultant en une augmentation du déficit annuel d'un montant de 1 959 839 \$. Les impacts sur les postes de revenus de subventions sont indiqués à la note 3.

5. Subventions du gouvernement du Québec

	2013	2012
Subvention de fonctionnement du ministère de la Culture et des Communications	2 436 527 \$	2 572 800 \$
Subventions relatives aux immobilisations du ministère de la Culture et des Communications	8 239 162	2 368 511
Compensation pour perte de revenus au stationnement P1	-	298 517
Remboursement des honoraires professionnels et autres frais liés au projet de construction de la salle de concert	-	120 765
	10 675 689 \$	5 360 593 \$

6. Programme d'accessibilité aux arts

La contribution de la Fondation de la Place des Arts est réinvestie dans la mise en œuvre et la réalisation de séries de spectacles en partenariat avec des programmeurs invités. Le déficit du programme d'accessibilité aux arts assumé par la Société se détaille ainsi :

	2013	2012
Revenus		
Ventes de billets	269 426 \$	258 157 \$
Autres revenus	4 316	4 952
	273 742	263 109
Charges		
Salaires	75 626	77 362
Cachets d'artistes, direction artistique et soutien aux programmeurs	221 876	269 150
Coûts d'exploitation	77 637	148 430
Publicité et promotion	194 058	269 436
	569 197	764 378
Déficit du programme	(295 455)	(501 269)
Contribution de la Fondation de la Place des Arts	250 000	280 000
Déficit du programme assumé par la Société	(45 455) \$	(221 269) \$

7. Fondation de la Place des Arts

La Fondation de la Place des Arts (la « Fondation ») est désignée fondation publique en vertu du paragraphe 149.1 (6.3) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Elle est constituée depuis 2006 en organisme à but non lucratif. Cette Fondation a comme principale mission d'appuyer la Société en contribuant à la réalisation de projets et d'activités qui s'inscrivent dans le cadre de sa mission artistique et culturelle, tel que décidé par la Fondation et la Société. Le conseil d'administration de la Fondation est autonome.

Au 31 août 2013, l'actif net de la Fondation totalise 1 297 963 \$ (2012: 1 290 258 \$). Les états financiers de la Fondation ne sont pas consolidés avec ceux de la Société.

8. Fournisseurs et frais courus

	2013	2012
Fournisseurs et autres courus	4 047 046 \$	5 015 819 \$
Salaires et vacances à payer	710 780	1 025 985
Avantages sociaux à payer et provision pour congés de maladie	505 912	554 693
	5 263 738 \$	6 596 497 \$

9. Emprunts

Le gouvernement du Québec a autorisé la Société à contracter auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec les emprunts suivants relatifs au maintien des immobilisations :

	2013	2012
Billet à terme renouvelable le 28 septembre 2012, autorisé par décret pour un montant maximum de 14 928 446 \$ portant intérêt au taux de 1,27%	- \$	13 202 690 \$
Billet à terme renouvelable le 30 septembre 2013, autorisé par décret pour un montant maximum de 9 309 170 \$ portant intérêt au taux de 1,27%	7 686 130	6 635 672
Billet à terme renouvelable le 30 septembre 2013, autorisé par décret pour un montant maximum de 9 924 765 \$ portant intérêt au taux de 1,27%	4 540 176	1 505 972
Billet à terme renouvelable le 30 septembre 2013, autorisé par décret pour un montant maximum de 10 110 706 \$ portant intérêt au taux de 1,27%	1 004 289	-
Billet à terme renouvelable le 30 septembre 2013, autorisé par décret pour un montant maximum de 20 806 000 \$ portant intérêt au taux de 1,27%	2 013 186	-
-	15 243 781 \$	21 344 334 \$

En vertu d'un décret daté du 28 novembre 2012, la Société est autorisée à instituer un régime d'emprunts lui permettant d'emprunter à court terme ou par voie de marge de crédit, ou à long terme, et ce, pour un montant n'excédant pas 76 193 207 \$. De ce montant, la Société est autorisée à contracter pour son fonctionnement des emprunts temporaires à titre de marge de crédit d'une somme maximale de 2 000 000 \$. Un montant de 14 114 100 \$ a été transféré en dette long terme au cours de l'exercice.

Si la Société n'est pas en mesure de rencontrer ses obligations sur tout emprunt contracté en vertu du régime d'emprunt précité auprès du Fonds de financement, le ministre de la Culture et des Communications élabore et met en oeuvre, avec l'approbation du gouvernement, des mesures afin de remédier à cette situation.

10. Subventions reportées du gouvernement du Québec

	2013	2012
Solde du début	93 254 859 \$	71 502 381 \$
Impact de la norme SP 3410 sur le solde du début	(72 249 198)	-
Virement des subventions reportées du gouvernement du Québec	(542 354)	(8 040 221)
Subventions reçues au cours de l'exercice destinées à couvrir des charges futures	401 600	29 792 699
Solde à la fin	20 864 907 \$	93 254 859 \$

11. Dette à long terme

Emprunts sur billets du Fonds de financement du gouvernement du Québec garantis par des hypothèques mobilières sans dépossession :

	2013	2012
1,93% remboursable par versements annuels en capital de 1 068 310 \$ jusqu'au 1 ^{er} décembre 2017	5 321 116 \$	6 203 762 \$
5,48% remboursable par un versement de 93 451 \$ le 1 ^{er} octobre 2012	-	93 451
4,62% remboursable par versements annuels en capital de 183 686 \$ jusqu'au 1 ^{er} décembre 2015	551 057	734 743
4,62% remboursable par versements annuels en capital de 509 834 \$ jusqu'au 31 mars 2016	1 529 501	2 039 334
5,19% remboursable par versements annuels en capital de 88 625 \$ jusqu'au 1 ^{er} octobre 2013	88 625	177 250
5,19% remboursable par versements annuels en capital de 255 976 \$ jusqu'au 1 ^{er} octobre 2013	255 976	511 951
4,94% remboursable par versements annuels en capital de 357 634 \$ jusqu'au 16 juillet 2020	2 503 441	2 861 076
4,27% remboursable par versements annuels en capital de 171 413 \$ jusqu'au 1 ^{er} décembre 2014 et par un versement de 1 028 479 \$ le 1 ^{er} décembre 2015	1 371 306	1 542 719
1,72% remboursable par versements annuels en capital de 286 175 \$ jusqu'au 1 ^{er} décembre 2017	1 140 095	1 424 724
4,16% remboursable par un versement annuel en capital de 285 759 \$ le 1 ^{er} octobre 2012 et par un versement de 1 428 794 \$ le 1 ^{er} octobre 2013	1 428 794	1 714 553
2,73% remboursable par un versement annuel en capital de 284 711 \$ le 1 ^{er} octobre 2012 et par un versement de 1 708 267 \$ le 1 ^{er} octobre 2013	1 708 267	1 991 750
3,84% remboursable par versements annuels en capital de 316 496 \$ jusqu'au 1 ^{er} juin 2018	1 573 552	1 888 168
3,84% remboursable par versements annuels en capital de 316 943 \$ jusqu'au 1 ^{er} juin 2018	1 575 773	1 890 834
3,84% remboursable par versements annuels en capital de 310 776 \$ jusqu'au 1 ^{er} juin 2018	1 545 111	1 854 041
3,84% remboursable par versements annuels en capital de 379 867 \$ jusqu'au 1 ^{er} juin 2018	1 888 617	2 266 228
3,71% remboursable par versements annuels en capital de 844 864 \$ jusqu'au 16 juillet 2020	5 871 805	6 710 525
2,58% remboursable par versements annuels en capital de 3 063 992 \$ jusqu'au 15 juillet 2015	6 100 036	9 149 122
3,13% remboursable par versements annuels en capital de 654 582 \$ jusqu'au 16 janvier 2022 et par un versement de 6 545 821 \$ le 16 janvier 2023	12 357 448	13 003 538
2,96% remboursable par versements annuels en capital de 1 292 145 \$ jusqu'au 1 ^{er} septembre 2023	14 115 080	-
	60 928 600 \$	56 057 769 \$

Le montant des versements en capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des prochains exercices se détaille comme suit:

2014	12 952 204 \$
2015	9 756 718
2016	7 549 792
2017	5 827 793
2018	5 827 793
2019 et suivantes	19 322 016
Total	61 236 316 \$

12. Immobilisations corporelles

	Terrains	Bâtisses	Améliorations et réparations majeures bâtisses	Équipement et accessoires de scène	Mobilier et équipement. de bureau	Autres équipements	Matériel informatique	Logiciels informatiques	2013 Total
Coût des immobilisations									
Solde d'ouverture	7 759 090 \$	119 942 523 \$	117 314 239 \$	3 885 829 \$	320 755 \$	1 319 554 \$	1 133 434 \$	2 257 636 \$	253 933 060 \$
Acquisitions	-	401 600	6 147 343	486 346	-	-	230 416	165 544	7 431 249
Dispositions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde de clôture	7 759 090	120 344 123	123 461 582	4 372 175	320 755	1 319 554	1 363 850	2 423 180	261 364 309
Amortissement cumulé									
Solde d'ouverture	-	67 919 758	78 633 586	2 637 407	286 416	1 296 395	1 086 779	2 149 401	154 009 742
Amortissement de l'exercice	-	2 268 707	5 369 487	199 439	6 103	8 200	75 059	94 720	8 021 715
Incidences des dispositions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde de clôture	-	70 188 465	84 003 073	2 836 846	292 519	1 304 595	1 161 838	2 244 121	162 031 457
Valeur comptable nette - 2013	7 759 090 \$	50 155 658 \$	39 458 509 \$	1 535 329 \$	28 236 \$	14 959 \$	202 012 \$	179 059 \$	99 332 852 \$
Valeur comptable nette - 2012	7 759 090 \$	52 022 765 \$	38 680 653 \$	1 248 422 \$	34 339 \$	23 159 \$	46 655 \$	108 235 \$	99 923 318 \$

Parmi les acquisitions de l'exercice, un montant de 2 049 735 \$ (2012 : 2 645 843 \$) est inclus dans le poste «Fournisseurs et frais cours» au 31 août 2013.

Le gouvernement du Québec a rétrocédé à titre gratuit à la Société la dernière portion du stationnement P1 au cours de l'exercice. La rétrocession a été comptabilisée sous la catégorie des bâtisses pour un montant de 401 600 \$ (2012 : 21 524 700 \$) correspondant aux coûts de construction de ces immobilisations.

Les œuvres d'art de la Société sont constituées principalement de peintures et de sculptures, et leur coût est imputé aux charges de l'année financière au cours de laquelle elles sont acquises.

13. Opérations entre apparentés

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec.

La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. La Société a notamment des revenus de location commerciale de 873 616 \$ (2012 : 863 257 \$) avec une société apparentée sous contrôle commun. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

14. Avantages sociaux futurs

Régimes de retraite

Certains membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2013, le taux de cotisation de la Société pour le RREGOP a augmenté de 8,94% à 9,18% de la masse salariale cotisable et le taux pour le RRPE et le RRAS est resté stable à 12,30%.

D'autres membres de la Société contribuent à un régime à cotisations déterminées soit les employés du groupe des habilleuses. Le taux de cotisation de la Société à ce régime est de 8,5% du salaire des habilleuses.

Les cotisations de la Société imputées au poste de «salaires et avantages sociaux» des résultats de l'exercice s'élèvent à 459 563 \$ (2012 : 438 433 \$). Les obligations de la Société envers ces régimes se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

15. Obligations relatives aux congés de maladie et provision pour vacances

Obligations relatives aux congés de maladie

La Société dispose d'un programme d'accumulation des congés de maladie. Ce programme donne lieu à des obligations dont les coûts sont assumés en totalité par la Société.

Le programme d'accumulation des congés de maladie permet à des employés d'accumuler les journées non utilisées des congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement et de se les faire monnayer à 50 % en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, et cela jusqu'à concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 66 jours. Les employés peuvent également faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite. Actuellement, ce programme ne fait pas l'objet d'une capitalisation pour en pourvoir le paiement.

Les obligations du programme d'accumulation des congés de maladie augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services à la Société et sont évaluées selon une méthode actuarielle qui tient compte de la répartition des prestations constituées. La valeur de ces obligations est répartie sur la durée de la carrière active des employés.

Évaluations et estimations subséquentes

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation sur la base notamment des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes au 31 août 2013 :

	2013	2012
Taux d'indexation	2,00 %	1,25 %
Taux d'actualisation (taux des obligations du Québec échéant dans dix ans)	3,48 %	3,67 %
Durée résiduelle d'activité des salariés actifs	12 ans	13 ans

Provision pour vacances

Aucun calcul d'actualisation au sujet de la provision pour vacances n'est jugé nécessaire, la Société estime que les vacances accumulées seront prises dans l'exercice suivant.

Provision pour congés de maladie et vacances incluse aux fournisseurs et frais courus

	2013			2012
	Maladie	Vacances	Total	Total
Solde au début	319 663 \$	340 496 \$	660 159 \$	613 164 \$
Charge de l'exercice	106 825	270 581	377 406	404 593
Prestations versées au cours de l'exercice	(107 689)	(248 562)	(356 251)	(357 598)
Solde à la fin	318 799 \$	362 515 \$	681 314 \$	660 159 \$

16. Taxes foncières

En vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, c.F-2.1)*, la Société est exempte de taxes foncières. Par contre, le gouvernement du Québec verse à la Ville de Montréal et à la Ville de Joliette, des sommes d'argent équivalentes au montant total des taxes foncières municipales qui seraient payables à l'égard des immeubles inscrits au nom de la Société sur leur territoire respectif, si celle-ci était imposable. La contribution du Gouvernement du Québec se détaille ainsi :

	2013	2012
Ville de Montréal	7 123 149 \$	6 791 387 \$
Ville de Joliette	122 790	122 462
Total	7 245 939 \$	6 913 849 \$

Ces montants ne sont pas comptabilisés dans les états financiers de la Société.

17. Obligations contractuelles

La Société est engagée par des contrats échéant à diverses dates jusqu'en 2017 pour des biens et services ainsi que pour des travaux de construction sur des immobilisations corporelles.

Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit :

2014	11 240 422 \$
2015	329 826
2016	138 646
2017	8 039

18. Gestion des risques liés aux instruments financiers

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels sur ses résultats et sur sa situation financière. Elle gère ses risques selon des paramètres précis et n'effectue aucune opération à des fins spéculatives ni n'utilise d'instruments financiers dérivés.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. La Société est exposée au risque de crédit découlant de la possibilité que des parties manquent à leurs obligations financières, s'il y a concentration d'opérations avec une même partie ou concentration d'obligations financières de tierces parties ayant des caractéristiques économiques similaires et qui seraient affectées de la même façon par l'évolution de la conjoncture. Les instruments financiers qui exposent la Société à une concentration du risque de crédit sont composés de l'encaisse et des débiteurs.

Notes complémentaires

au 31 août 2013

L'exposition maximale de la Société au risque de crédit au 31 août 2013 est la suivante :

	2013	2012
Encaisse	12 829 478 \$	12 850 841 \$
Débiteurs	1 136 931	2 105 678
Total	13 966 409 \$	14 956 519 \$

Le risque de crédit associé à l'encaisse est essentiellement réduit au minimum en s'assurant que les excédents d'encaisse sont investis dans des placements très liquides. La Société investit les excédents d'encaisse auprès d'institutions financières réputées. Au 31 août 2013, ces actifs financiers sont investis dans les comptes courants de la Société qui portent intérêt au taux du marché. La direction juge le risque de perte négligeable.

Le risque de crédit associé aux débiteurs est faible. La politique de la Société concernant les débiteurs permet de réduire au minimum les risques de mauvaises créances. Par ailleurs, le cas échéant, la Société enregistre des provisions pour tenir compte des pertes de crédit potentielles. En 2012-2013, la Société a néanmoins dû radier une créance inhabituellement importante.

La Société est d'avis que la provision pour mauvaises créances est suffisante pour couvrir le risque de non-paiement.

Provision pour mauvaises créances et perte :

	2013	2012
Solde au début	20 152 \$	200 \$
Radiations de l'exercice	(272 258)	(200)
Charge de l'exercice	252 106	20 152
Solde à la fin	- \$	20 152 \$

La plupart des débiteurs sont âgés de moins de 90 jours et seul un total de 4 229\$ est âgé de plus de 90 jours. La Société juge que ces débiteurs seront recouverts.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations liées à ses passifs financiers lorsqu'elles arrivent à échéance. Le risque de liquidité englobe également le risque que la Société ne soit pas en mesure de liquider ses actifs financiers au moment opportun à un prix raisonnable.

La Société finance ses charges d'exploitation en combinant les flux de trésorerie provenant de ses activités d'exploitation et des subventions. La Société respecte ses exigences en matière de liquidité en préparant et en surveillant les plans de financement et de dépenses, et en détenant des actifs financiers pouvant facilement être transformés en trésorerie. Compte tenu que le gouvernement garantit les dettes relatives aux immobilisations, la Société considère que le risque de liquidité est minime.

Le tableau suivant présente l'échéance estimative des passifs financiers au 31 août 2013.

Au 31 août 2013	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dépôts - Locations et ventes de billets	4 691 696 \$	- \$	- \$	4 691 696 \$
Fournisseurs et frais courus	5 263 739	-	-	5 263 739
Intérêts courus à payer	503 537	-	-	503 537
Emprunts	15 243 781	-	-	15 243 781
Dettes à long terme	12 952 204	28 962 096	19 322 016	61 236 316
Total	38 654 957 \$	28 962 096 \$	19 322 016 \$	86 939 069 \$
Au 31 août 2012	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dépôts - Locations et ventes de billets	4 650 937 \$	- \$	- \$	4 650 937 \$
Fournisseurs et frais courus	6 596 497	-	-	6 596 497
Intérêts courus à payer	441 164	-	-	441 164
Emprunts	21 344 334	-	-	21 344 334
Dettes à long terme	15 747 096	25 786 161	14 750 310	56 283 567
Total	48 780 028 \$	25 786 161 \$	14 750 310 \$	89 316 499 \$

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque: le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. La Société est seulement exposée au risque de taux d'intérêt.

Le risque de *taux d'intérêt* est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

La Société gère son encaisse en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses revenus d'intérêts. L'ensemble de sa trésorerie se trouve dans des comptes bancaires d'une institution reconnue et porte intérêt au taux du marché. Les fluctuations des taux d'intérêt du marché ont un impact minime sur les revenus de placement de la Société.

La dette à long terme porte des taux d'intérêt fixes pour la plupart des emprunts. Par conséquent, le risque de taux d'intérêt relativement aux flux de trésorerie auxquels est exposée la Société est minime et le risque de marché lié aux taux d'intérêt l'est également étant donné que la Société prévoit le remboursement selon l'échéancier prévu.

19. Chiffres de l'exercice précédent

Certains chiffres de 2012 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2013.

Compagnies résidentes, producteurs, commanditaires et annonceurs

Afin de poursuivre sa mission et de jouer pleinement son rôle de diffuseur des arts de la scène, la Société de la Place des Arts bénéficie de l'appui d'un ensemble de fidèles partenaires. C'est ainsi qu'elle remercie tout particulièrement les compagnies résidentes, les festivals, les diffuseurs associés, les producteurs, les commanditaires et annonceurs. Leur contribution permet de bien desservir les spectateurs et utilisateurs et de mieux promouvoir la vie artistique et culturelle au Québec.

Compagnies résidentes

DUCEPPE
Les Grands Ballets canadiens de Montréal
Opéra de Montréal

Diffuseurs associés

Capteurs de mots
Danse Danse
Jeunesses Musicales du Canada
Montréal en lumière
Société pour l'avancement de la chanson
d'expression française (SACEF)
Société Pro Musica
Vision Diversité

Festivals

Festival Bach de Montréal
Festival de musique de chambre
Festival des Films du Monde
Festival du monde arabe de Montréal
Festival du nouveau cinéma de Montréal
Festival International de Jazz de Montréal
Festival international de la littérature
Festival international de Lanaudière
Festival international du film sur l'art
Festival Juste pour rire/*Just for Laughs*
Festival Montréal/Nouvelles Musiques
Festival TransAmériques
FrancoFolies de Montréal
Montréal en lumière
Zoofest

Producteurs

1 2 3 GO Productions
5-6-7-8 Showtime
9^e Vague
À votre portée
Académie du cinéma et de la télévision
Addict en scène
Agence Sphère
Alain Leblanc
Alliance Vivafilm
American Crooners
Angelica Bye Bye
Antoni Gilbert
Artistique Troupe Huayun
Artexplore LLC
Association Falun Dafa Montréal
Attila Glatz Concert Productions
Attitude Locomotive
Attraction Média
Ballet Flamenco Arte de Espana
Cachaça Prod
Canada-China Cultural Development
Association
Carl Therrien
Centre communautaire La Patience
Centre de la francophonie des Amériques
Centre des auteurs dramatiques
CFMB 1280 Radio Montréal
Chanson internationale
Charles Alnave
Chloé Pelletier-Gagnon
Chœur classique de Montréal
Claude Gagné
Coda Productions
Collège Dawson
Collège Durocher Saint-Lambert
Collège Regina Assumpta
Collège Vanier
Communauté hellénique de Montréal
Compagnie Larivée Cabot Champagne
Compagnie Marie Chouinard
Concours musical international de Montréal
COOP Les Faux-Monnayeurs
Desjardins gestion des opérations de produits
de placement

Digital Zone Media Center
Disques Nomade
DKD Spectacles
Écho Média Productions
École de technologie supérieure
EDBED Productions
Éditions Alexandre Stanké
Éditions Info Presse
Éditions PM
Emi Vision
Équipe Spectra
Éric Labelle
Enca's Entertainment
Evenko
Federation CJA
Films Séville
Fondation Artismundo
Fondation Arts-Études
Fondation canado-palestine du Québec
Fondation des maladies mentales
Fondation Jules et Paul-Émile Léger
Fondation Le Grand Chemin
Fondation Maison Gilles Carle
Fondation Margie Gillis
Fonds de développement de l'ETS
France Bernard
Frederic Dowd
Frédéric Lalancette
Gaétan Boucher
Geneviève Binette
Gestion François Léveillé
Gestion Serge Brouillette
Gilbert Bélanger
Gregg Musique
Griffon Musique
Grosse Tortue
Groupe Eventure
Groupe RUBBERBANDance
GSI Musique
HEC Montréal
Hydro-Québec
I Musici de Montréal
Innovation Arts & Entertainment
Institut du cancer de Montréal
Israel Cancer Research Fund
Ital Video Disco
Jason Michael Paul Productions
Jean Chase
Jubilation Music Productions
Just for Laughs
Juste pour rire
Karine Ste-Marie
L-A be
La Maison de l'architecture du Québec
L'Appel du large
Le Trio BBQ
Les disques Audiogramme
Les disques du Bélier
Les Disques Pixie
Les Productions Mohamed Bouhafs
Les Productions Labombe
Les Productions Louis-Dominique
Les Productions Orange Orange
Les Violons du Roy
LSD Design
Lucie Grenier
Madeleine Royer
Management Exact
Manon Brunet
Mario Jr. Pietropaolo
Martina Govednik
Mélodie Rabatel
Micaël Bilodeau
Monique Paquin
Musicor Spectacles
Mutek
Nicolas Crisafi

Novae
Orchestre de chambre McGill
Orchestre Métropolitain
Orchestre symphonique de Longueuil
Orchestre symphonique de Montréal
Orchestre symphonique des jeunes
de la Montérégie
ORT Montréal
Paule Tremblay
Permont Musique
Pierre Gravel International
Pierre-Luc Lessard
Pigeons International
Portage
PPS Danse
Production-Luso
Productions 6^e Sens
Productions Belle Lurette
Productions Jean-Pierre Doucet
Productions Marie-Tournelle
Productions Michelangelo
Productions Micheline Sarrazin
Productions NBW
Productions Note par Note
Productions Phaneuf
Productions Revel
Productions Rubin Fogel
Productions Serge Paré
Productions TraquenArt
Productions Triomphe
QI Productions
Richard Tremblay
Serge-Raoul Andjick Kiam
Show One Productions
Simone records
Société de recherche et de diffusion
haïtienne de la musique
Société Pro Musica
Spectacles Jupiter
Srs Productions
Stéphane Côté
Tandem
Théâtre il va sans dire
Title 66 Productions
Transatlantique Montréal
TVA Productions
Union générale arménienne de bienfaisance
Université Concordia
Université McGill
Vanessa Borduas
Vega Musique - spectacles
Velenosi Entertainment Group & Associates
Virago
Vision Diversité
World Beauty Fitness and Fashion
Zinc Productions

Commanditaires et annonceurs

Analekta
ARTV
Bach-Académie de Montréal
Disques Atma
École supérieure de Ballet contemporain
de Montréal
ESKA (Eaux Vives Water inc.)
Festival de musique de chambre
La Presse
Les Films Séville
Métropole Films
Naturalizer (Brown Shoe Canada Retail)
Production Triomphe inc.
Sleeman-Unibroue
Société d'embouteillage Pepsi



Le rapport annuel 2012-2013
de la Société de la Place des Arts de Montréal
est une réalisation
de la Direction des relations publiques
Denise Melillo, directrice

Rédaction des textes : Patrice Servant

Conception graphique et production :
Pierre-Yves Pelletier Design inc.

Dépôt légal :
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2013
ISBN 978-2-550-69542-4
Rapport annuel 2012-2013

La Société de la Place des Arts de Montréal
260, boulevard De Maisonneuve Ouest
Montréal, (Québec) H2X 1Y9

Téléphone : (514) 285-4200
Télécopieur : (514) 285-1968
Courriel : info@placedesarts.com
Site Internet : placedesarts.com

Autrorretrato – Maria Pagés. Photo : © Victoria Hídalgo



16%



EcoLogo®



Imprimé sur papier Cougar

